



INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE DE SASSAY (2024-2025)



Octobre 2025

Rédaction :

Alexandre Roubalay
(coordinateur du projet),
Pauline Ledu, Eva Sempé, Simon
Le Deschault

Commanditaire :



**Sologne Nature
Environnement**



**PAYS DE LA VALLÉE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS**

BILAN FINAL

Table des matières

I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET	3
II. CADRE GENERAL.....	4
A. Sassay	4
B. Occupation des sols et paysages	4
C. Le réseau écologique ou « trame verte et bleue »	6
D. Inventaires et mesures réglementaires de protection des milieux et des espèces.....	11
III. ÉTUDE ECOLOGIQUE MENEÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.....	13
A. Recherches bibliographiques	13
B. Protocoles d'inventaires.....	13
1. Inventaire botanique.....	15
2. Inventaire ornithologique (avifaune)	15
3. Inventaire herpétologique.....	15
4. Inventaire des insectes	17
5. Inventaire des mammifères	18
C. Résultats	19
1. Données bibliographiques	19
2. La flore	20
3. Les oiseaux	22
4. Les amphibiens et les reptiles	40
5. Les insectes	45
6. Les mammifères	52
IV. ENJEUX ECOLOGIQUES ET PRECONISATIONS PAR SECTEURS ETUDIÉS.....	55
A. L'Etang et la pinède	58
B. L'Ecole, la forêt et le parking	64
C. L'Ancien cimetière	69
D. L'ancienne gare	72
E. Le lagunage.....	76
F. Le centre bourg	82



G.	Les Varennes (privé).....	90
V.	PRECONISATIONS GENERALES POUR FAVORISER LA BIODIVERSITE	96
A.	Gestion du bâti en faveur de la biodiversité.....	96
B.	Gestion des bords de rivière et des cours d'eau	100
C.	Gestion des boisements.....	102
D.	Gestion des bords de route et des chemins communaux.....	104
E.	Création de jachères fleuries ou naturelles	107
1.	Jachère fleurie.....	107
2.	Jachère naturelle.....	108
F.	Gestion des zones humides.....	109
G.	Gestion des espèces exotiques envahissantes.....	111
1.	Techniques de gestion de plantes exotiques envahissantes.....	113
2.	Techniques de gestion de la faune exotique envahissante	114
VI.	SENSIBILISATION	115
VII.	COMMUNICATION.....	121
A.	Revue de presse.....	122
B.	Communication à destination des habitants de Sassay	124
VIII.	CONCLUSION	126
IX.	BIBLIOGRAPHIE.....	127
X.	ANNEXES	129
	Liste des espèces d'oiseaux	129
	Liste des plantes et leur statut	134
	Liste des plantes par site d'étude	139
	Tableau : Données herpétologiques récoltées dans le cadre de l'IBC (premier tableau les amphibiens, second tableau les reptiles).....	144
	Tableau : Données herpétologiques récoltées en dehors de l'IBC (premier tableau les amphibiens, second tableau les reptiles).....	144
	Tableau : Espèces de Mammifères recensées dans le cadre de l'IBC.....	145
	Tableau : Espèces de Mammifères recensées en dehors de l'IBC	145



Fiches techniques de gestion 146

Photographie de couverture :

Bande fleurie à l'étang communal de Sassay

Toutes les photographies sans mentions sont créditées Sologne Nature Environnement.



I. Contexte et objectif du projet

À partir de 2010, année internationale de la biodiversité, la Région Centre-Val de Loire a décidé de renforcer sa stratégie régionale en faveur de la biodiversité, notamment en faisant appel à l'expertise et à l'expérience des associations naturalistes qui travaillent de longue date sur le terrain.

Sologne Nature Environnement a souhaité contribuer, sur son territoire d'intervention, à la mise en œuvre de cette stratégie. Parmi les actions du programme opérationnel, figure une action phare à l'échelle de la commune, qui a été identifiée comme la plus pertinente à la fois pour mener des inventaires de terrain poussés, sensibiliser au plus près la population et faire prendre en compte la biodiversité dans la gestion et la valorisation des espaces. Il s'agit de l'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC).

Depuis 2011, 7 communes se sont engagées aux côtés de l'association pour réaliser ce projet. Dès 2023, la commune de Sassay s'est engagée dans cette démarche. Celle-ci est réalisée avec le soutien financier du Pays Vallée du Cher Romorantinais, du Conseil Régional Centre Val de Loire, de la municipalité et de l'association.

Plus encore que la connaissance de la faune et de la flore locale, ce projet permet de sensibiliser les habitants à la nature ordinaire. De plus, la biodiversité présente est le reflet de la qualité des espaces inventoriés et donc de la qualité de vie sur la commune. Il permet aussi de définir les continuités écologiques (trames vertes, bleues ...) à l'échelle communale et de valoriser les actions de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité.

Le projet remplit de nombreux objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un état des lieux, d'améliorer les connaissances sur la biodiversité locale, de sensibiliser et de mobiliser les élus et les citoyens. Dans un second temps, il sera possible de conserver voire augmenter la richesse faunistique et floristique des « poumons verts » du territoire communal.

Les informations recueillies à la suite de cette première phase pourront ensuite être intégrées dans la politique urbanistique à venir. Les trames vertes et bleues qui constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors pour les déplacements des espèces pourront également être mieux prises en compte dans la gestion du territoire communal.

En fonction des richesses naturelles identifiées et sur la base du potentiel naturaliste, récréatif et pédagogique des espaces communaux, des actions plus pérennes de mise en valeur écotouristiques pourront être proposées. Le cas échéant, les éventuels aménagements pourront faire l'objet d'une mise en œuvre ultérieure avec de nouveaux moyens à mobiliser.



II. Cadre général

A. Sassay

Sassay est une commune située dans la Sologne viticole dans le département du Loir et Cher, en région Centre-Val de Loire. D'une superficie de 16,44 km², c'est une commune rurale de 1110 habitants en 2017 avec une densité d'habitants de 68/km² (contre 51,9 hab./km dans le département).

Par ailleurs la commune fait partie de la Communauté de communes Val de Cher Controis et appartient à l'air d'attraction de Blois mais ne fait pas partie de son aire urbaine.

B. Occupation des sols et paysages

Localisée au sud-ouest du département, la commune fait partie de la petite région agricole « la Sologne viticole ».

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des espaces agricoles et naturels (96,8 %). La répartition détaillée ressortant de la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover millésimée 2018 est la suivante :

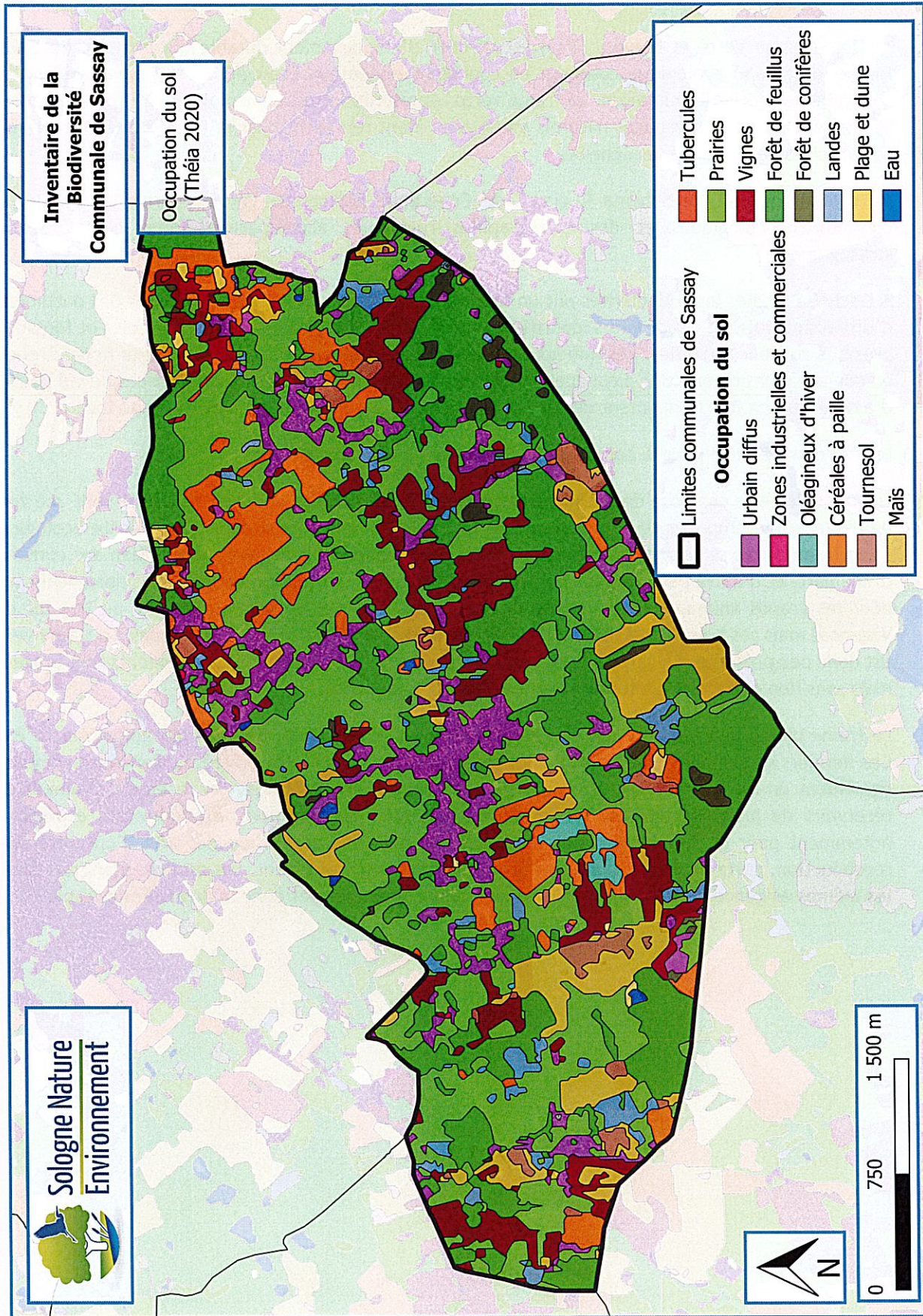
- Forêts (9,9 %),
- Zones agricoles hétérogènes (54,6 %),
- Terres arables (16,8 %),
- Cultures permanentes (16,7 %),
- Zones urbanisées (2 %),
- Zones industrielles et commerciales de communication (0,5 %),

Sassay est parcourue par divers petits cours d'eau mais le principal reste la Rennes qui traverse la commune d'Est en Ouest.

La commune est traversée par deux routes départementales (D675 : Saint Aignan/Contres et D956 : Selles-sur-Cher/Contres).

La répartition des habitats de la commune est représentée en page suivante. Il s'agit d'une carte avec une résolution spatiale de 20 m présentant une nomenclature de 23 classes mise à jour annuellement. Les données sont produites à partir de Sentinel 2A et 2B, elles sont traitées par le CNES par le pôle de données Theia www.theia.land.fr à partir de données Copernicus. Les traitements utilisent les algorithmes développés par les Centres d'Expertise Scientifique de Theia.





C. Le réseau écologique ou « trame verte et bleue »

La « Trame Verte et Bleue » (TVB) est un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent en conciliant les enjeux écologiques et l'aménagement du territoire/les activités humaines. La trame verte représente le réseau écologique d'espaces naturels terrestres, le réseau d'espaces naturels aquatiques étant représenté par la trame bleue. Ces trames sont déclinables à toutes les échelles.

Au niveau régional, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) fournit les enjeux de continuités écologiques et des cartographies régionales accompagnées d'un plan d'actions stratégiques.

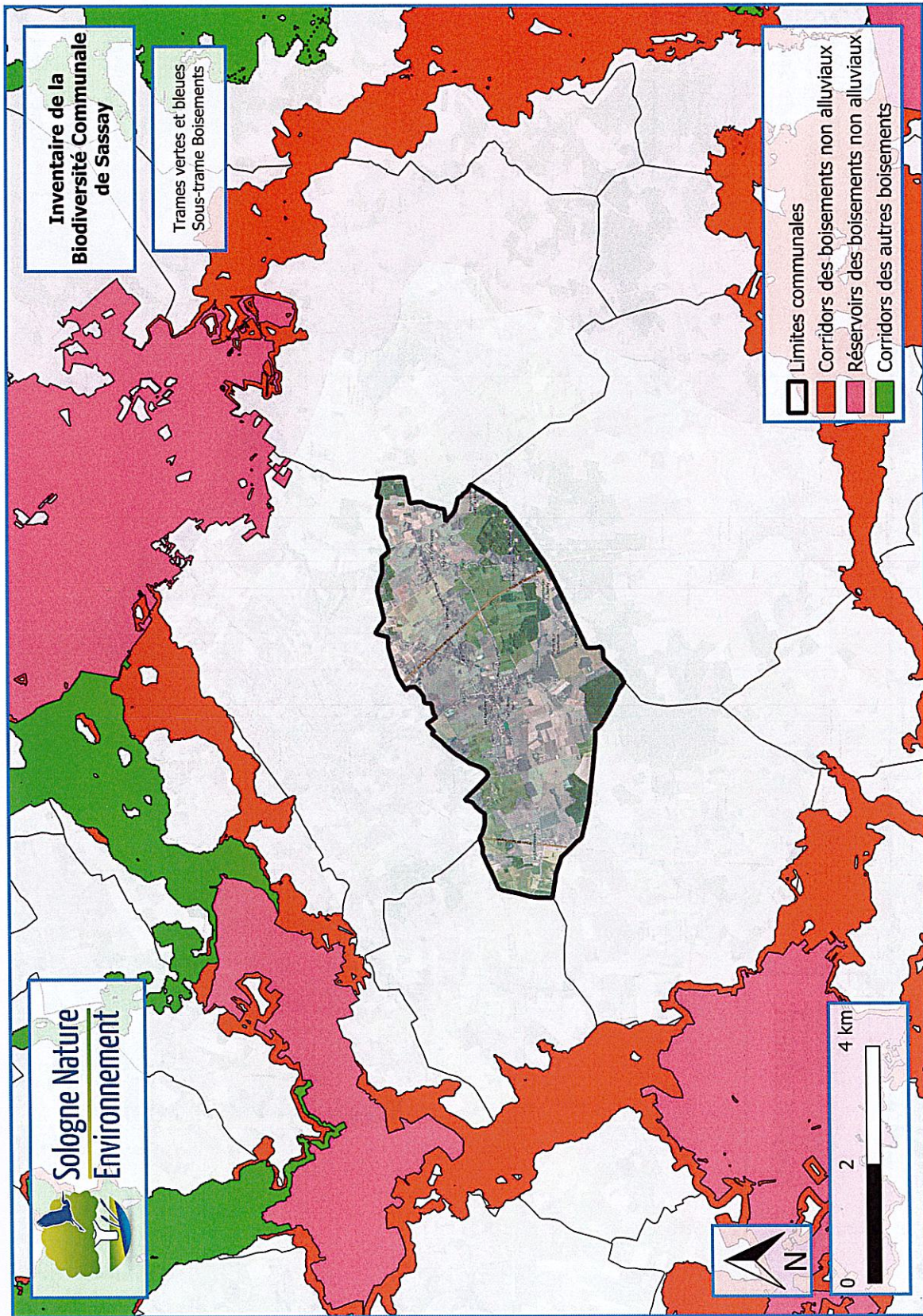
À l'échelle locale, les collectivités ont un rôle majeur à jouer notamment au travers des documents d'urbanisme puisque ces derniers identifient entre autres les espaces naturels, agricoles et forestiers présents sur leur territoire. Les milieux naturels sont les supports pour la faune et la flore. Prendre en compte leur préservation ainsi que le maintien de la connectivité entre ces espaces de vie permet d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et la conservation de la biodiversité locale.

La TVB de référence pour la commune de Sassay est la TVB Sologne.

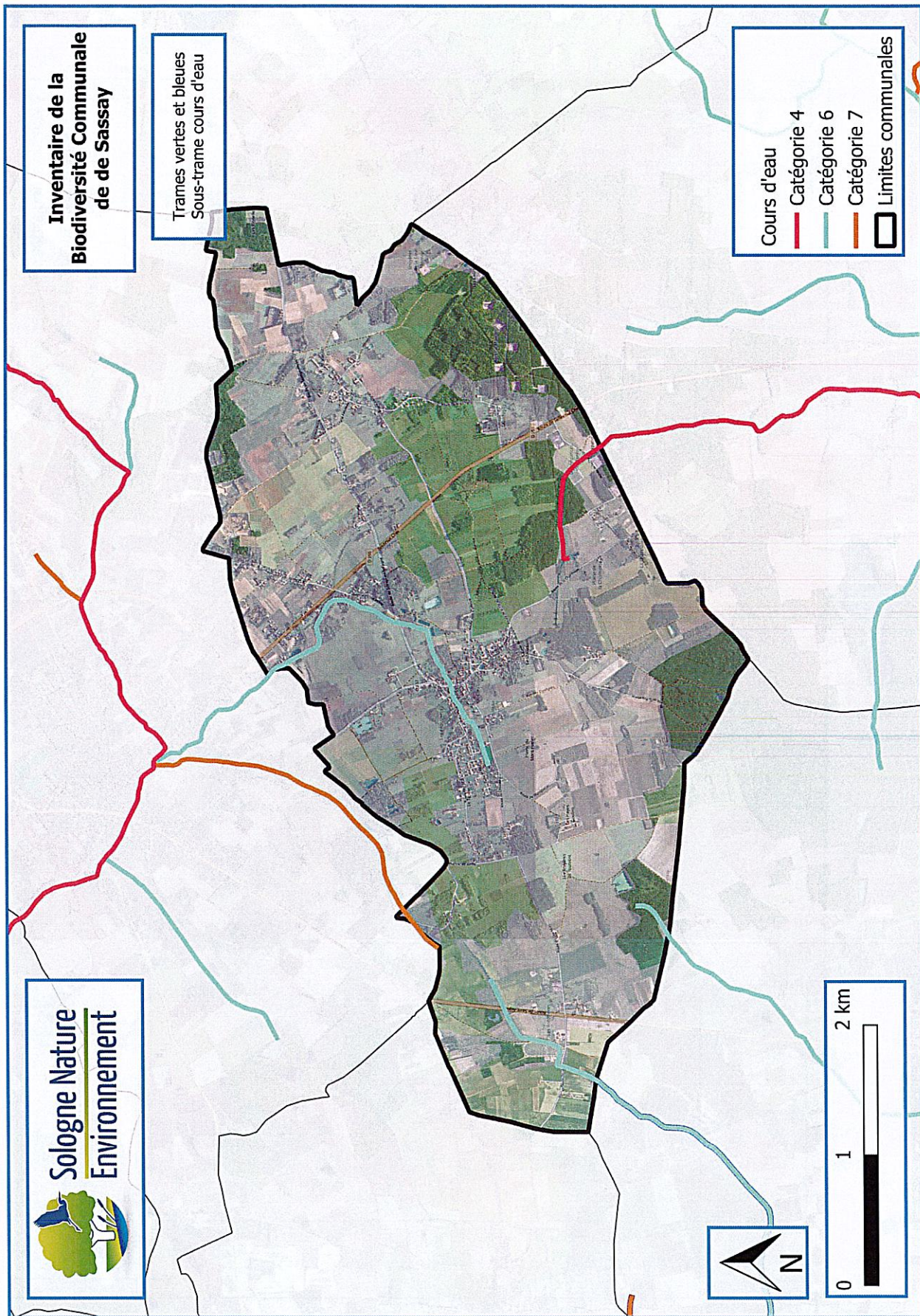
La trame verte se compose de corridors de boisements alluviaux et de forêt. Ils constituent une zone de déplacement importante pour les espèces faunistiques. Les enjeux pour la continuité écologique de la trame verte se situent dans la conciliation des grandes clôtures avec le maintien des corridors d'une part, et d'autre part avec les infrastructures linéaires qui sont un barrage quasi infranchissable pour les grands animaux. La commune de Sassay possède des boisements comme au lieu-dit des Varennes mais ces boisements ne sont pas liés entre eux par des corridors écologiques. La trame verte est donc peu présente. La carte à la page suivante confirme ces propos, des boisements sont présents mais sans lien entre eux. La trame verte est donc peu présente.

La trame bleue, quant à elle, est bien représentée sur le territoire, avec les multiples cours d'eau. Ces derniers ne semblent pas avoir d'emprise communale mais plutôt privée. Le territoire comporte également un réseau d'étangs et de mares créant une trame continue. On recense également des réservoirs de prairies humides. Ce réseau est essentiel au maintien de nombreuses espèces et notamment pour les amphibiens qui ont besoin de plusieurs zones humides afin d'optimiser leur reproduction, certains secteurs pouvant être asséchés temporairement. Les espèces n'ont pas toutes les mêmes exigences écologiques. La diversité des habitats permet donc la diversité des espèces.

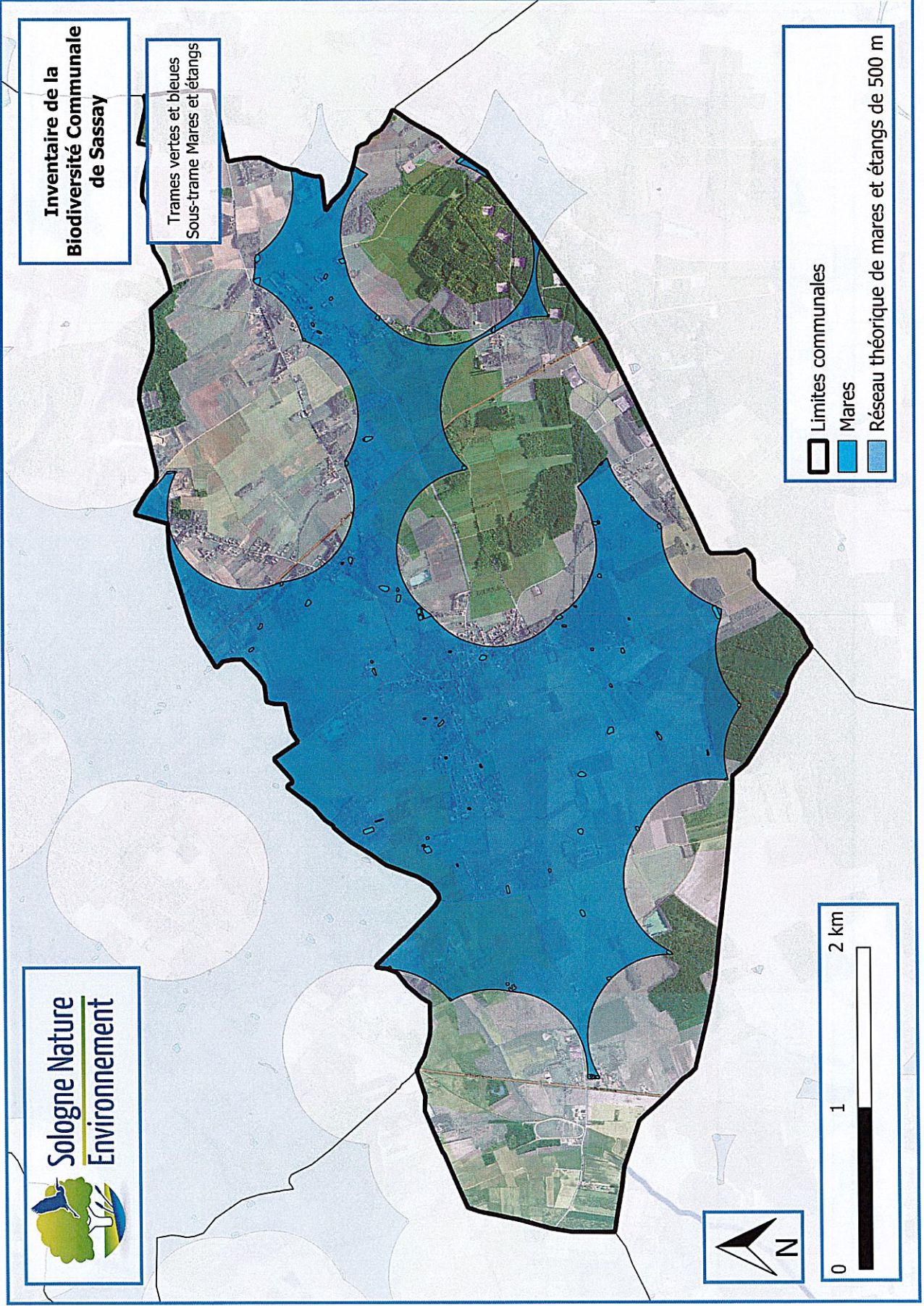




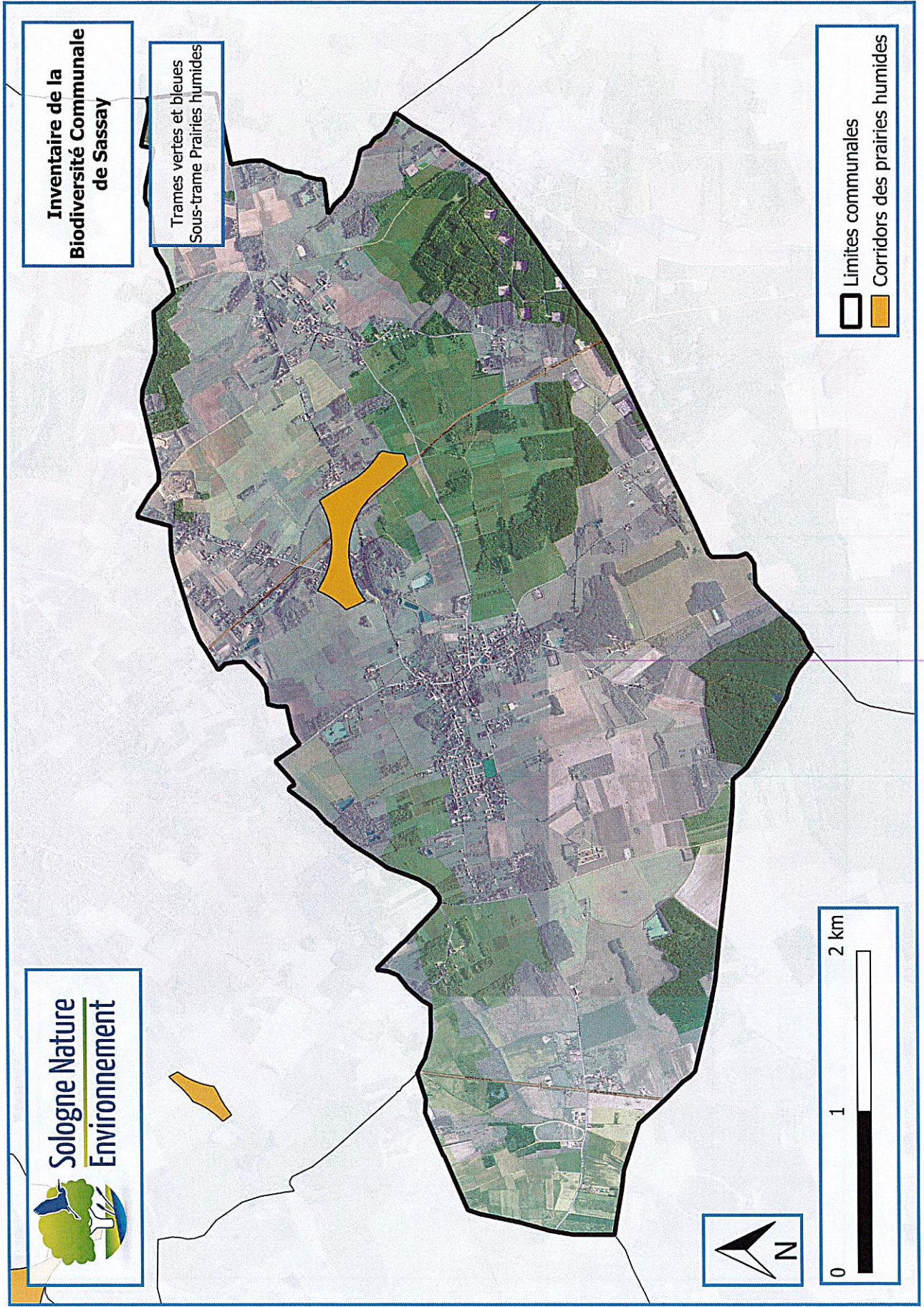
Trame verte de la commune de Sassay



Trame bleue de la commune de Sassay



Sous-trame des mares et étang présents sur Sassay



Sous-trame des prairies humides de Sassay

D. Inventaires et mesures réglementaires de protection des milieux et des espèces

La plus grande partie du territoire de la Sologne est définie comme Zone Spéciale de Conservation d'intérêt européen (ZSC Sologne (FR2402001)). Cependant, la commune de Sassay ne fait pas partie de cette zone. Elle se situe à quelques kilomètres, sur la commune de Soings en Sologne.

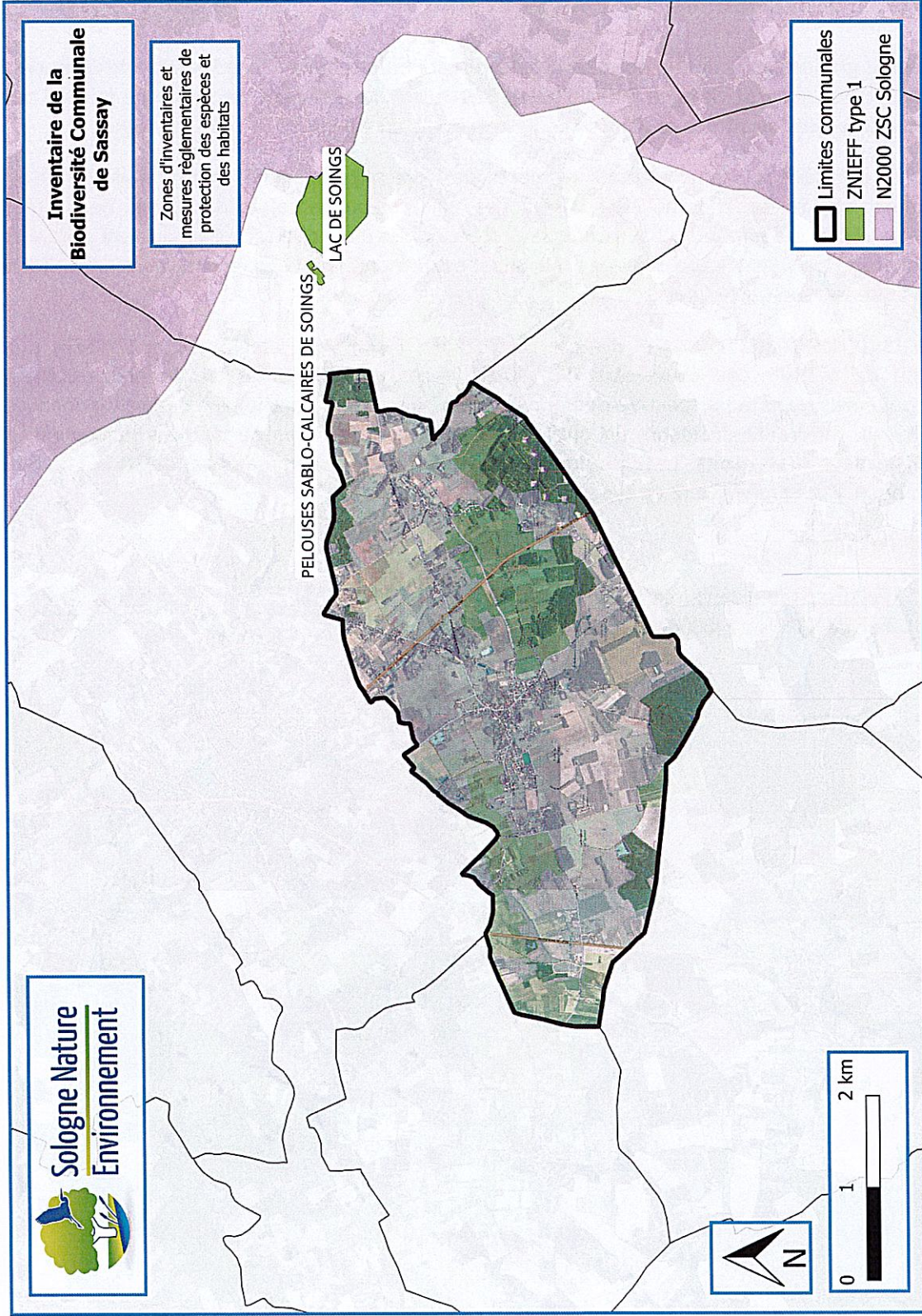
Les ZSC sont désignées par les états membres de l'Union Européenne en raison de l'intérêt du patrimoine naturel qu'elles abritent. Ces zones sont complémentaires des Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui permettent d'assurer la protection des sites naturels d'importance européenne pour la protection des oiseaux sauvages. Aucune n'est présente sur la commune, mais un est localisé à proximité (au sud sur le Cher).

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes sur le plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Le territoire communal de Sassay ne comprend pas de ZNIEFF mais deux sont à proximité immédiate (2 de type 1) :

ZNIEFF de type 1 :

- Pelouses sablo-calcaires de Soings ; 240031083 ; 1,78 ha
- Lac de Soings ; 240006406 ; 57,77 ha





III. Étude écologique menée sur le territoire communal

A. Recherches bibliographiques

Avant de mener des inventaires, une recherche bibliographique est menée sur la commune de Sassay. La base de données naturaliste Obs'Sologne de l'association est consultée. Afin de la compléter, les données historiques de certaines structures sont ajoutées via la base de données Nature O Centre (Perche Nature, Cercope, CDPNE...) Les données faune/flore antérieures à l'étude sont extraites. Elles permettent de palper la richesse spécifique présente et d'orienter les prospections sur certains taxons ou zones.

B. Protocoles d'inventaires

Afin d'avoir un aperçu global des espèces présentes sur le territoire de la commune de Sassay, un grand nombre de groupes faunistiques est inventorié :

- les Oiseaux,
- les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour),
- les Odonates (libellules),
- les Amphibiens,
- les Reptiles,
- les Mammifères.

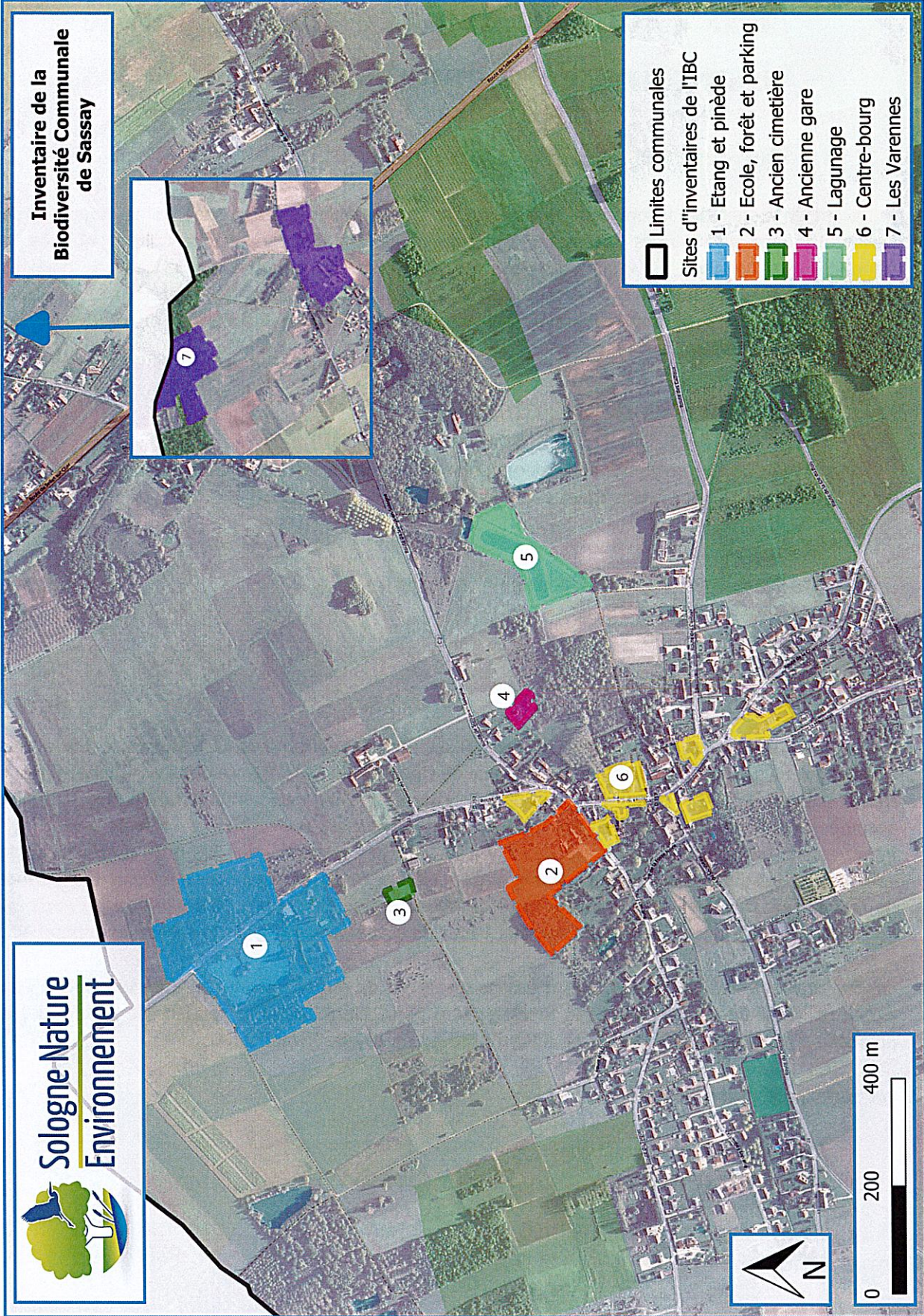
Des protocoles d'étude standardisés ont été utilisés pour les chiroptères et les oiseaux. Les autres taxons sont inventoriés par absence ou présence de l'espèce sur le territoire de la commune. Chaque site a également fait l'objet d'un inventaire botanique avec une caractérisation des habitats, accompagné d'une cartographie. Les habitats sont composés d'un milieu et d'êtres vivants qui interagissent entre eux. Caractériser les habitats consiste à étudier les habitats présents sur la commune et les espèces qui y vivent. Par exemple, relever l'habitat mare dans une commune permet de relever une biodiversité très spécifique à ce milieu (amphibien, flore, libellule). La présence ou l'absence de ces espèces permet d'identifier l'état de conservation (l'état de santé) du milieu.

Les inventaires étant limités aux sites d'études sur un pas de temps restreint, il est impossible d'être exhaustif. Cependant, ces premières investigations permettent d'évaluer la richesse spécifique, la présence d'espèces patrimoniales, et celle d'espèces exotiques envahissantes.

Les zones prospectées sont les suivantes :

- Etang de communal et pinède,
- Ecole, forêt et parking,
- Ancien cimetière,
- Ancienne gare,
- Lagunage,
- Centre-bourg
- Les Varennes (site privé)





Ensemble des sites d'études sur la commune de Sassay

1. Inventaire botanique

Chaque zone d'étude a fait l'objet de relevés botaniques. Les espèces rencontrées ainsi que leur statut (protection, déterminante de ZNIEFF, envahissante) ont été notés.

Les habitats naturels ont été identifiés en utilisant la nomenclature Eunis (EU). Il s'agit de standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels et semi-naturels.

2. Inventaire ornithologique (avifaune)

12 points d'écoute ont été réalisés avec les méthodes IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) qui consistent pour un observateur à rester immobile pendant 5 à 20 minutes et à noter tous les contacts avec les oiseaux (sonores et visuels) pour les IPA.

Les points ont été définis sur l'ensemble des habitats présents sur les secteurs étudiés. 2 passages ont été faits pendant la période de reproduction des espèces, entre fin avril et mi-juin, avec une écoute de 10 minutes par point et par passage.

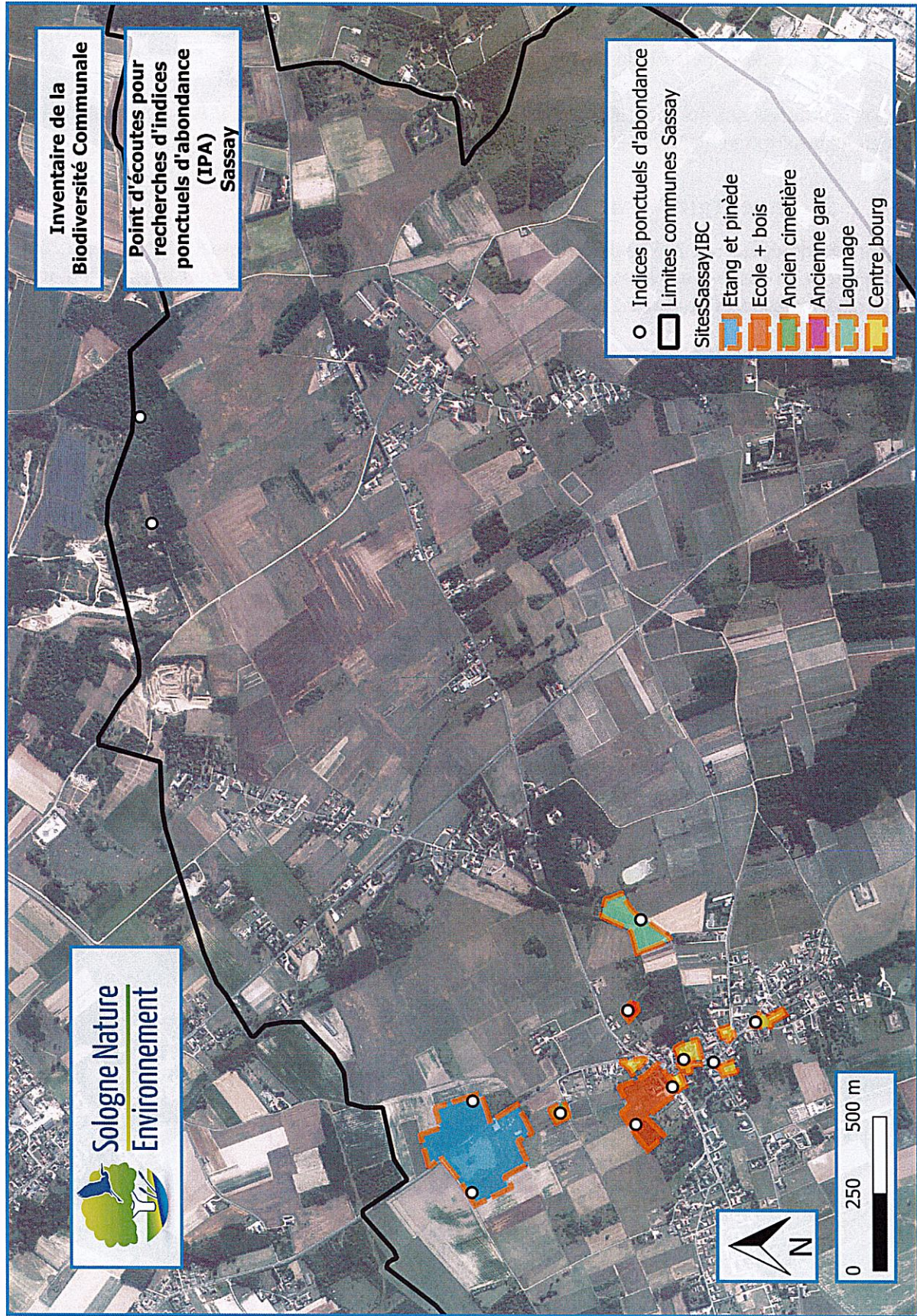
Les oiseaux rencontrés lors de prospections pour d'autres groupes ont été pris en compte dans l'inventaire.

3. Inventaire herpétologique

Les amphibiens ont fait l'objet d'une prospection nocturne durant la période de reproduction de ces espèces. Il s'agit d'écouter les chants des amphibiens et ensuite d'observer toutes les zones humides possibles afin de trouver des œufs ou des individus. Il s'agit de la meilleure période pour réaliser ces prospections car les caractéristiques et comportement nuptiaux accroissent la détectabilité des espèces.

Les reptiles n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques. Ils ont donc été notés en fonction des rencontres.





Vue d'ensemble des points d'écoute des oiseaux



4. Inventaire des insectes

Les inventaires entomologiques se sont déroulés sur l'ensemble des sites d'études. C'est pourquoi, aucune carte n'a été faite pour ces taxons.

Pour trouver le plus grand nombre d'espèces possibles sur l'ensemble des zones de la commune aucun protocole standardisé n'a été appliqué aux inventaires entomologiques. Seules les conditions météorologiques favorables à ces espèces étaient nécessaires pour le bon déroulement des inventaires, à savoir : absence de pluie, de vent et une température suffisante.

- **Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)**

Les milieux susceptibles d'être fréquentés par les papillons ont été considérés : prairies, clairières, chemins, fossés, etc... Les individus ont été observés aux jumelles ou ont été capturés à l'aide d'un filet à papillons puis relâchés. 3 passages par site ont été réalisés entre mai et juillet 2024.

- **Odonates (libellules)**

Nous avons réalisé les inventaires en capturant puis relâchant les imagos (stade adulte). La capture s'est faite à l'aide d'un filet à papillons. Des observations aux jumelles et la prise de photos ont permis de compléter l'inventaire dans les cas où la capture n'était pas possible. L'analyse des libellules photographiées était réalisée par la suite sur ordinateur. Les exuvies ont été récoltées chaque fois que possible et ont été identifiées sous loupe binoculaire par la suite. 2 passages par site ont été réalisés entre mai et juillet 2024 et un autre passage en juin 2025.



5. Inventaire des mammifères

Les chauves-souris font partie des mammifères, à ce titre elles ont été prises en compte dans les inventaires et ont fait l'objet d'une attention particulière. La recherche de gîtes de reproduction ainsi que les inventaires acoustiques ont été effectués pendant la période de juillet et août 2024. Ces résultats seront donc pris en compte dans cette étude.

Il existe plusieurs techniques de prospection pour les inventaires acoustiques, celle retenue pour l'inventaire est l'écoute active. Elle se réalise à pied et consiste à écouter pendant 15 minutes les signaux d'écholocation des chauves-souris sur 10 points d'écoute, 6, répartis sur les secteurs étudiés mais également, 4, sur d'autres points de la commune. Le matériel utilisé est un détecteur ultrason Pettersson D240x couplé à un enregistreur externe Edirol by Roland®. Durant cette écoute il est possible d'identifier immédiatement l'espèce pour 80 % des cris entendus. Les sons non identifiés sont analysés au retour, au bureau avec le logiciel Batsound®.

Les autres mammifères n'ont pas été étudiés directement. La liste des mammifères présentée dans ce rapport est donc à compléter par rapport à la réalité de terrain.

C. Résultats

Les prospections ont été réalisées aux périodes les plus propices pour chaque taxon ainsi qu'avec les conditions météorologiques les plus favorables aux espèces.

Tableau : Dates d'inventaires des groupes taxonomiques

Inventaires	Dates
Botanique	25/04/2024
	23/05/2024
	23/07/2024
	10/06/2025
Avifaune	24/04/2024
	21/05/2024
Amphibiens	21/03/2024
Reptiles	27/08/2024
Insectes	26/06/2024
	30/07/2024
	10/06/2025
Chauves-souris	20/08/2024

Les listes de l'ensemble des espèces inventoriées, leurs protections et degrés de menaces à plusieurs échelles, leur statut ZNIEFF, et leur localisation figurent en annexes.

Les espèces patrimoniales sont présentées. Il s'agit de celles qui sont menacée en région Centre-Val de Loire, ou qui bénéficie d'un statut de protection européen (Natura 2000), ou encore qui sont déterminantes de ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

1. Données bibliographiques

Les structures contributrices de données faunistiques et floristiques de la commune de Sassay sont Cercope, le CDPNE, Perche Nature et Loir et Cher Nature. Ces données sont compilées avec l'extraction des observations saisies sur la base de données naturalistes Obs'Sologne de l'association SNE. Les données présentes sur notre base de données naturalistes, Obs'Sologne permet de recenser 111 espèces dont 27 patrimoniales avant le lancement de l'IBC.

L'IBC a permis de recenser 407 espèces dont 297 nouvelles espèces. La présence de 2 020 observations réparties en 507 espèces (44 observateurs) est mentionnée sur la commune en prenant en compte la bibliographie. Elles sont réparties de la manière suivante :

- Plantes : 201 espèces,
- Oiseaux : 117 espèces,
- Mammifères : 31 espèces,
- Amphibiens : 6 espèces,
- Reptiles : 6 espèces,
- Papillons de jour : 32 espèces,
- Libellules : 16 espèces,
- Orthoptères : 22 espèces,
- Coléoptères : 22 espèces,
- Hémiptères : 54 espèces



2. La flore

• Flore indigène et patrimoniale

Une espèce patrimoniale est une espèce avec un fort statut de conservation à l'échelle régionale (inscrites comme menacées). Ici pour cette étude, les espèces qui ont les statuts suivants sont considérées comme patrimoniales :

- Liste rouge régionale : **NT** (quasi-menacée), **VU** (vulnérable), **EN** (en danger), **CR** (en danger critique)
- Les espèces déterminantes ZNIEFF

Les prospections menées par Sologne Nature Environnement sur les sites communaux ont permis d'inventorier 201 nouvelles espèces végétales. La liste complète se situe en annexe 1 à partir de la page 106. L'IBC a permis de relever 3 espèces patrimoniales.

- *Anacamptis pyramidalis*, Orchis pyramidal
- *Pulicaria vulgaris*, Herbe de Saint-Roch
- *Vicia lathyroides*, Vesce printanière

Cependant, il est important de relever que de nombreuses autres espèces de plantes sont présentes sur le reste de la commune. Le territoire solognot nous contraint à aller seulement dans les territoires communaux ou avec l'accord de propriétaires privés. En recherchant sur la base de données du CBNBP (Lobélia), 15 autres espèces patrimoniales sont observées sur le territoire de Sassay au cours des 24 dernières années (depuis 2001). Ces données sont notées dans le tableau Hors IBC (Annexe).

L'Orchis pyramidal est observé en 2022 par la Fédération France Orchidées dans le centre-bourg de Sassay. L'IBC a permis d'actualiser sa position avec une nouvelle donnée au lagunage. La Vesce printanière est observée à l'ancien cimetière et l'Herbe de Saint-Roch dans le centre-bourg près de la salle des fêtes.



Photo : Orchis pyramidalis (© P.Frelon)

Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) - protégée en région Centre-Val de Loire, espèce ZNIEFF :

L'Orchis pyramidalis est une orchidée avec des fleurs rose vif. Sa période de floraison s'étend de mai à juillet. On peut la retrouver dans les bois ou les coteaux secs. Elle est retrouvée dans les prairies au lagunage





Photo : Vesce printanière (© INPN)

Vesce printanière (*Vicia lathyroides*) - espèce ZNIEFF :

La Vesce printanière est une fabacée avec des petites fleurs de couleurs violettes. On peut la retrouver dans des lieux secs et sablonneux. Sa floraison est d'avril à juin. Elle est retrouvée dans la prairie de l'ancien cimetière



Photo : Vesce printanière (© INPN)

Pulicaire commune, Herbe de Saint-Roch (*Pulicaria vulgaris*) - espèce protégée en France et déterminante ZNIEFF :

La pulicaire commune est une astéracée qui fleurit jaune aux mois d'août et de septembre. On la retrouve dans des pâturages, des fossés ou sur les bords des chemins. Elle est retrouvée dans le fossé fleurit devant la salle des fêtes



3. Les oiseaux

Les oiseaux ont été recensés à la fois via les points d'écoute (IPA), mais aussi lors des prospections pour les autres taxons.

Ainsi 55 espèces d'oiseaux ont été recensées lors des inventaires de l'IBC en 2024 et 2025 dont 30 nouvelles espèces et 15 patrimoniales :

- L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
- L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- La Caille des blés (*Coturnix coturnix*)
- La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)
- La Chouette chevêche (*Athene noctua*)
- La Chouette effraie (*Tyto alba*)
- Le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*)
- Le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*)
- L'Hirondelle des rivages (*Riparia riparia*)
- La Huppe fasciée (*Upupa epops*)
- La Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*)
- La Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)
- La Perdrix grise (*Perdix perdix*)
- Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

Pour les autres oiseaux il s'agit d'espèces communes.

En dehors de l'IBC, 72 espèces supplémentaires, dont 38 espèces patrimoniales sont recensées sur la commune de Sassay dans notre base de données :

- L'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*)
- L'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
- Le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*)
- Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- La Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)
- Le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)
- La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)
- L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
- Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
- La Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)
- Le Goéland leucopnée (*Larus michahellis*)
- Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)
- La Grande Aigrette (*Ardea alba*)
- La Grue cendrée (*Grus grus*)
- La Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*)
- La Guifette noire (*Chlidonias niger*)
- Le Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*)
- Le Hibou petit-duc (*Otus scops*)



- Le Martinet noir (*Apus apus*)
- Le Milan noir (*Milvus migrans*)
- La Mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*)
- Le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)
- Le Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*)
- La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Le Pigeon colombin (*Columba oenas*)
- Le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)
- Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)
- Le Serin cini (*Serinus serinus*)
- Le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)
- La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)
- Le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)
- Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

Les pages suivantes présentent toutes les espèces patrimoniales recensées sur la commune dans le cadre de l'IBC en 2024-2025 et les oiseaux patrimoniaux nicheurs en dehors de l'IBC. Il s'agit des espèces les plus rares, dont les observations sont récentes, ou encore dont la reproduction est avérée, ou probable, sur la commune.



Photo : Alouette des champs, © M. Berntsen

Alouette des champs (*Alauda arvensis*) : Espèce sur la liste rouge nationale et régionale en « quasi menacée ».

Le chant de l'Alouette des champs est l'élément dominant du paysage sonore de la campagne agricole et autres milieux herbacés ouverts.

L'espèce montre une nette baisse numérique des nicheurs. L'agriculture intensive, à l'aide de pesticides est la cause principale.



Photo : Alouette lulu, © J. Svetlik

Alouette lulu (*Lullula arborea*) : Espèce Natura 2000 et protégée en France.

Elle est plutôt petite et à titre de comparaison, elle est moins grande que l'Alouette des champs.

Elle fréquente les milieux mi-ouverts tels que les lisières de forêt, les landes et les bois clairs.

La fermeture du milieu lui est défavorable.



Photo : Chouette chevêche, © C. Sharp

Chouette chevêche (*Athene noctua*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi menacée » et déterminante des ZNIEFF.

Petit rapace nocturne inféodé aux espaces agricoles extensives, bocages et vergers anciens. Elle niche dans les granges, trous d'arbres et se nourrit surtout de gros insectes et vers de terre.

Ces effectifs ont fortement régressé. Elle subit des modifications des pratiques agricoles avec des traitements chimiques qui impactent l'abondance des insectes. On la trouve encore communément en Sologne viticole.



Photo : Effraie des clochers, ©A.Delberghe

Effraie des clochers (*Tyto alba*) - Espèce protégée et sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée ».

Rapace nocturne, cette chouette niche dans les vieilles bâtisses, les granges, clochers et ruines et utilise les zones découvertes et cultivées avec des arbres et arbustes clairsemés comme territoire de chasse. Elle se nourrit presque exclusivement de petits rongeurs.

En région Centre-Val de Loire, ses sites de nidification se sont raréfiés et l'espèce est en diminution de presque 30 %.



Photo : Héron garde-bœufs, © Z. Cebeci

Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « vulnérable » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Le Héron garde-bœufs a connu l'une des plus rapides et importantes extensions naturelles de toutes les espèces d'oiseaux.

Il est généralement trouvé dans les champs et les zones herbeuses, où il se nourrit d'insectes. Il niche en colonies, qui se trouvent souvent proche d'étangs ou de rivières.

En Sologne il est présent comme oiseau nicheur depuis 2008.

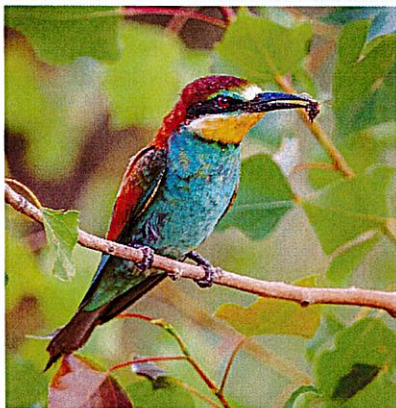


Photo : Guêpier d'Europe, © S.Sprinz

Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) : Espèce protégée en France, sur la liste rouge nationale en « vulnérable » et espèce déterminante ZNIEFF.

Comme son nom l'indique, guêpes, abeilles, frelons et autres hyménoptères constituent le gros de sa nourriture.

Oiseau migrateur, qui hiverne en Afrique. Les couples se forment pour la vie.

Avec le réchauffement climatique ses populations montent plus vers le nord de l'Europe pour nicher.

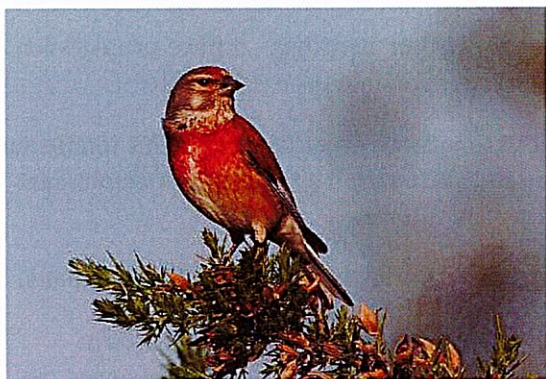


Photo : Linotte mélodieuse, © P. Dalous

Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) : Espèce protégée en France, sur la liste rouge nationale en « vulnérable »

Hôte typique des espaces agricoles extensifs, c'est une espèce nicheuse des milieux semi-ouverts. Elle fréquente les zones à végétation buissonnante, les fourrés et landes broussailleuses et les vergers et jardins.

Son déclin est souvent attribué aux changements de pratiques agricoles, notamment la suppression des jachères et l'utilisation des pesticides.



Photo : Mouette rieuse, ©Maurice Sempé

Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « en danger », Espèce ZNIEFF.

Cet oiseau est très grégaire et se reproduit en colonies aux lisières des marais et des étangs. La Mouette rieuse se nourrit surtout de toutes sortes d'invertébrés, terrestres comme aquatiques, et de petits poissons.

Les populations nicheuses sont en déclin en France.



Photo : Vanneau huppé ©A. Trepte

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) - Espèce Natura 2000, sur la liste rouge national en « quasi menacée », en liste rouge régional en « vulnérable » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Oiseau migrateur, qui se reproduit en différents milieux ouverts, humides ou non, plutôt des prairies, mais également dans les cultures. En hiver les vanneaux se rassemblent en grand nombre au bord des étangs. L'espèce a souffert par le passé du drainage des terres humides. De nos jours la pression et plus le retournement des prairies au profit des cultures.





Photo : Aigle botté © D.Herony

Aigle des palombes (*Accipiter gentilis*) - Espèce protégée en France et sur la liste rouge régionale en « vulnérable ».

Ce rapace forestier discret chasse en affût et qui peut fondre sur sa proie à une vitesse de 100 km/h. Il se nourrit principalement d'oiseaux et de petits mammifères.

Il construit son nid surtout dans les forêts de conifères en mars.

C'est un oiseau plutôt rare dans notre région, on le trouve davantage dans la Sologne de l'est, des grandes forêts avec des parcelles de pins.



Photo : Aigle des palombes © N. Kenntner

Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) - Espèce Natura 2000, protégée en France, sur la liste rouge nationale en « quasi menacée », en liste rouge régionale « en danger » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Ce rapace peuple les forêts de feuillus et de pins et il migre vers l'Afrique en automne. Les couples reviennent chaque année sur leur site de nidification et les partenaires semblent unis pour la vie.

Globalement, l'espèce n'est pas menacée en France actuellement.

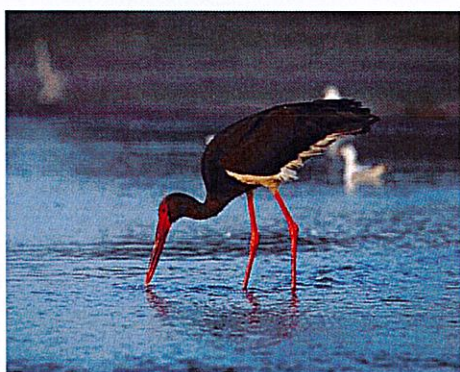


Photo : Cigogne noire, © M. Szczepanek

Cigogne noire (*Ciconia nigra*): Espèce protégée en France, sur la liste rouge nationale en « danger critique d'extinction » :

Contrairement à la Cigogne blanche, elle est un habitant timide des anciennes forêts, qui renferment des étangs et des ruisseaux.

L'évolution de l'espèce reste difficile à établir, la cause réside dans sa discrétion et les difficultés de prospection dans les massifs forestiers. Il semble néanmoins qu'une réelle, mais lente augmentation est en cours.



Photo : Bondrée apivore © M. Booyen

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) - Espèce Natura 2000 et protégée en France.

Ce rapace migrateur arrive dans notre région pour sa reproduction tardivement, vers la mi-mai. Son régime alimentaire est essentiellement insectivore, avec principalement des hyménoptères (abeilles, guêpes etc...).

Elle est menacée par la dégradation de son habitat et la raréfaction des insectes en général. Elle est encore assez commune en Sologne, mais elle peut être confondue avec la Buse variable, à laquelle elle ressemble.



Photo : Bruant des roseaux © C. Sharp

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge national « en danger », sur la liste rouge régionale en « vulnérable » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Le Bruant des roseaux en période de reproduction recherche le bord des eaux courantes ou dormantes et les zones marécageuses et humides associées. On le trouve ainsi dans la roselière. L'espèce est insectivore et granivore, comme tous les bruants.

L'espèce est en déclin en Europe et en France.



Photo : Bouvreuil pivoine © F. Franklin

Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge national et régionale en « vulnérable » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Le Bouvreuil pivoine est un oiseau forestier, préférant les forêts claires. Ce sont surtout les strates inférieures, herbacées et arbustives, qui l'intéressent pour l'alimentation et la nidification.

Le bouvreuil est un oiseau régulier, mais jamais abondant. Le réchauffement climatique lui porte tort également, car l'espèce est plutôt d'affinité septentrionale.



Photo : Busard des roseaux, © J. Erb

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) - Espèce Natura 2000, protégée en France, sur la liste rouge régionale en « quasi menacée » et déterminante des ZNIEFF.

Ce rapace est une espèce des milieux ouverts ou semi-ouverts. C'est l'abondance des campagnols qui détermine sa présence.

L'intensification de l'agriculture avec augmentation des surfaces cultivées au dépend des zones naturelles, des marais, en est la cause principale de son déclin.



Photo : Bruant jaune, © R. Dumoulin (Oiseaux.net)

Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge nationale en « vulnérable », et en région Centre-Val-de-Loire en « quasi-menacée »

Cet oiseau au plumage jaune vif se rencontre en milieux agricoles. Se nourrissant en hiver de graines de graminées ou encore de renouées dans les cultures, il affectionne au printemps et en été les paysages bocagers, composés de haies, de prairies et d'arbustes, dans lesquels il s'y reproduit. Ses principales menaces sont l'intensification des pratiques agricoles et notamment la disparition des haies qui lui servent de postes de chant.



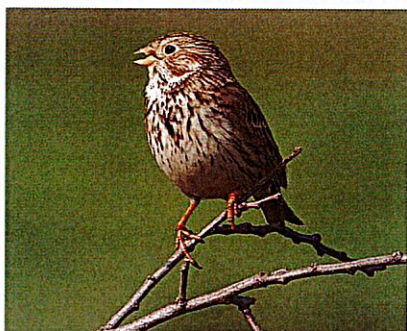


Photo : Bruant proyer, © Z. Cebeci

Bruant proyer (*Emberiza calandra*) - Espèce protégée en France et sur la liste rouge régionale en « quasi-menacée »

Le Bruant proyer est à l'aise pour la reproduction dans les grands espaces herbacés, surtout naturels mais aussi exploités par l'Homme.

L'espèce est très répandue et non globalement menacée. Elle est donnée en déclin depuis le siècle dernier, surtout du fait des changements dans l'habitat, par exemple du retournement des prairies pour mise en culture.



Photo : Caille des blés, © C. Moning

Caille des blés (*Coturnix coturnix*) - Espèce déterminante des ZNIEFF.

Sa préférence va aux prairies, aux champs de céréales (blé, orge, avoine, seigle) ainsi qu'aux étendues de luzernes et aux terrains frais. Au printemps, elle se nourrit essentiellement d'insectes, carabes, sauterelles, forficules et fourmis.

Pour maintenir les populations il faudrait adapter les pratiques agricoles (préconiser les retards de fauche, bannir les pesticides, maintenir un couvert végétal après la fauche).



Photo : Circaète Jean-le-Blanc, © C. Sharp

Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) - Espèce Natura 2000, protégée en France, sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « vulnérable » et déterminante des ZNIEFF.

Il niche dans les milieux boisés ouverts, qui alternent avec des grandes clairières, ainsi que dans des zones sablonneuses, où il trouve ces proies, les reptiles.

L'espèce est rare en France, mais une extension sensible vers le nord est constatée.





Photo : Cisticole des joncs, © A. Lours

Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) - Espèce protégée en France et sur la liste rouge nationale en « vulnérable ».

L'espèce habite les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles. Elle s'installe très souvent à l'intérieur ou à proximité de zones humides telles que les marais. Le principal problème qu'elle rencontre est la perte d'habitat par drainage et la disparition des prairies. Les conditions hivernales sont un facteur limitant car, sédentaire, elle est sensible au froid.



Photo : Engoulevent d'Europe © A. Bazdyrev

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) - Espèce Natura 2000, protégée en France et déterminante des ZNIEFF.

Sur ses zones de reproduction, l'engoulevent recherche les boisements clairs. Il est insectivore, crépusculaire et nocturne et passe la journée au repos, soit au sol, soit sur une branche.

De nombreuses menaces pèsent sur l'espèce, les modifications de son habitat, les changements des techniques sylvicoles et l'usage de pesticides qui diminuent la disponibilité des insectes.



Photo : Faucon hobereau © C. Sharp

Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge régionale en « quasi menacé » et déterminante des ZNIEFF.

Son habitat favori est constitué par les lisières de bois ou boqueteaux, de préférence dans les zones humides. Il fréquente aussi les terrains découverts, en particulier les landes et terres cultivées avec arbres. C'est un rapace très discret et très mobile. On le voit poursuivre les libellules au-dessus des étangs.

Il peut être *menacé* par l'arrachage de haies, le drainage et la mise en culture des zones humides.



Photo : Fauvette des jardins, © G. Garvie

Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) : Espèce protégée en France et sur la liste rouge nationale en « quasi menacé » :

On la trouve dans les bois clairs et les haies, mais pas dans les jardins, trop dérangé pour ces oiseaux timides.

C'est un oiseau migrateur qui part en automne vers l'Afrique.

Bien que l'espèce soit encore assez commune, elle se raréfie ces dernières années. Un manque d'insectes pourrait être la cause.



Photo : Guifette moustac, ©F. Pelsy

Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*) - Espèce Natura 2000, protégée en France, sur la liste rouge national en « vulnérable », liste rouge en région Centre-Val de Loire « en danger » et espèce déterminante des ZNIEFF.

Elle se reproduit sur les étangs et marais d'eau douce. Au départ, elle construit une plate-forme flottante qui est un amoncellement de végétation aquatique. La Guifette moustac est un oiseau migrateur qui est menacée principalement par la destruction de son habitat.

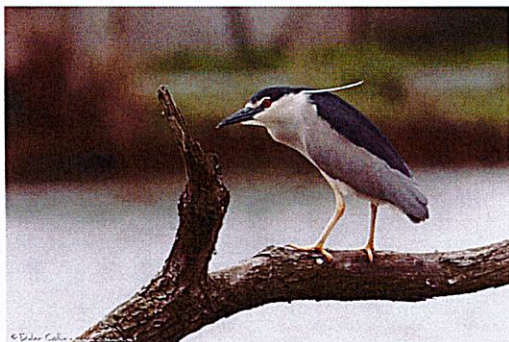


Photo : Héron Bihoreau, ©Didier Colin

Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) - Espèce Natura 2000 et sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « vulnérable »

Ce petit héron trapu fréquente les rives touffues des cours d'eau lents, des étangs ... La présence d'arbres en bordure de l'eau (saulaie par exemple) peut être un atout.



Photo : Hibou Petit-Duc, © C. Sharp

Hibou Petit-Duc (*Otus scops*) - Espèce protégée en France, sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire « en danger critique » et déterminante des ZNIEFF.

Ce petit rapace nocturne est un oiseau des milieux arborés semi-ouverts. On le trouve d'habitude plus souvent dans le sud de la France, mais il a néanmoins niché sur la commune de Sassay en 2007, mais pas depuis.



Photo : Huppe fasciée, © L. Viatour

Huppe fasciée (*Upupa epops*) - Espèce protégée en France et déterminante des ZNIEFF.

L'espèce favorise les milieux bocagers et les vieux vergers où elle investit les arbres creux pour y nicher. Comme ces milieux se raréfient avec la déprise agricole, la Huppe trouve plus difficilement de sites de nidification. Les effets néfastes des traitements insecticides détruisent ses proies, ce qui accentue l'érosion de ses effectifs.



Photo : Martinet noir, © A. Lours

Martinet noir (*Apus apus*) : Espèce protégée en France et sur la liste rouge nationale en « quasi menacée ».

Les martinets, bien que ressemblant aux hirondelles, appartiennent à une famille distincte, celle des Apodidés. C'est une espèce qui passe la majorité de sa vie en vol. Il dort, s'accouple et se nourrit d'insectes en vol. Il nidifie dans des cavités de grands édifices, comme des églises, châteaux, ponts etc... Le Martinet noir est une espèce en déclin en Europe et sa population a diminué de -40% en dix ans en France. Le manque d'insectes et l'absence d'anfractuosités pour nicher sont les menaces majeures.



Photo : Milan noir, © T. Kraft

Milan noir (*Milvus migrans*) : Espèce Natura 2000, protégée en France, sur la liste rouge régionale en « vulnérable » et déterminante des ZNIEFF.

Le Milan noir est principalement charognard, poissons morts qu'il récupère sur les berges des lacs ou des cours d'eau, mais aussi rongeurs, petits reptiles ou batraciens. Oiseau migrateur, en France de mars à septembre, avec une tendance à la hausse des effectifs.

La diminution générale des zones humides représente malgré tout un frein à l'évolution des populations.





Photo : Perdrix grise, © D. Galavan

Perdrix grise (*Perdix perdix*) : Espèce sur la liste rouge régionale en « quasi menacée ».

La Perdrix grise est un oiseau des milieux ouverts et présent beaucoup dans des terres cultivées, des jachères et autres terrains vagues.

L'espèce n'est pas considérée menacée à l'heure actuelle, mais on imagine facilement les problèmes qu'elle peut rencontrer dans la campagne agricole moderne. En particulier, l'usage de pesticides ne peut qu'avoir un effet négatif.



Photo : Pic épeichette, © T. Voekler

Pic épeichette (*Dryobates minor*) - Espèce protégée, sur la liste rouge nationale en « vulnérable », en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée » et déterminante des ZNIEFF.

Espèce qui niche dans des cavités en milieu forestier. Il y recherche particulièrement les arbres morts où il creuse ses loges. L'espèce n'est nulle part abondante et était jugée stable, mais depuis quelques années la tendance de ses effectifs est en baisse sur tout le territoire régional.



Photo : Pic mar, © F. Veronesi

Pic mar (*Dendrocopos medius*) - Espèce Natura 2000 et protégée en France.

Le Pic mar est inféodé aux vieilles forêts. C'est un oiseau discret, volontiers solitaire, qui fréquente la strate supérieure des milieux forestiers.

Son éventuel déclin est forcément imputable à la gestion forestière, en particulier à la fragmentation des forêts de chênes et à l'élimination des arbres anciens ou dépérissant.



Photo : Pic noir, © C. Bardot

Pic noir (*Dryocopus martius*) - Espèce Natura 2000 et protégée en France.

Espèce qui niche dans des cavités en milieu forestier. Il y recherche particulièrement les arbres morts ou dépérissant où il creuse ses loges. L'espèce n'est pas rare en Sologne où il trouve des grandes surfaces boisées pour s'installer, ce qui n'est pas le cas ailleurs en France et en Europe.





Photo : Pie-Grièche écorcheur © R. Dumoulin

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Espèce Natura 2000, protégée en France et sur la liste rouge national en « quasi menacée ».

Espèce migratrice, en nette régression en Europe, qui fréquente surtout les bocages des milieux agricoles. Elle consomme des insectes, mais aussi des lézards et autres petits animaux. La modification et la disparition de son habitat et l'usage des pesticides sont les menaces principales.



Photo : Pigeon colombin © M. Pennington

Pigeon colombin (*Columba oenas*) - Espèce déterminante des ZNIEFF.

C'est un oiseau cavernicole pour la nidification, l'habitat doit lui fournir les cavités dont il a besoin. Il se nourrit au sol en milieu ouvert et doit donc disposer à proximité de ses sites de nidification, d'espaces ouverts, le plus souvent des terres agricoles.

L'espèce était beaucoup plus commune autrefois qu'actuellement et elle a connu une chute drastique de sa population.



Photo : Pouillot fitis, © Jean-François Labbé

Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) : Espèce ZNIEFF, protégée en France et sur la liste rouge nationale et en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée ».

Espèce migratrice, le Pouillot fitis affectionne les milieux ouverts tels que les landes, les clairières ou encore les boisements clairs. Il est insectivore, avec un spectre de proies assez large. Cette espèce est cependant menacée par la disparition de ses habitats.

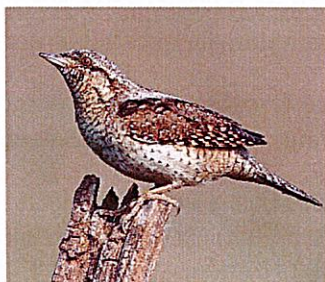


Photo Torcol fourmilier, © P. Reigada

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) : Espèce protégée en France, sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « vulnérable » et déterminante des ZNIEFF.

Comme tous les picidés, le torcol est adapté au milieu arboré dans lequel sa livrée couleur d'écorce le fait passer inaperçu quand il est immobile. C'est un mangeur de fourmis et il niche dans les creux d'arbres ou anciennes loges de pics. Les changements climatiques actuels et à venir ne présagent rien de bon pour cette espèce spécialisée.





Photo : Serin cini, © A. Trepte

Serin cini (*Serinus serinus*) - Espèce protégée et sur la liste rouge nationale en « vulnérable ».

Il aime les milieux urbains, avec ces parcs et jardins riches en arbustes ornementaux à feuillage persistantes. C'est un oiseau assez peu farouche, volontiers proche de l'homme.

Une chute récente de ces effectifs est probablement attribuable à l'industrialisation de l'agriculture et au traitement généralisé des herbicides.



Photo : Verdier d'Europe, © M. Kunz

Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) - Espèce protégée et sur la liste rouge nationale en « vulnérable ».

C'est un oiseau des milieux arborés ouverts où il trouve des graines pour se nourrir.

Pour expliquer son déclin, on peut incriminer en particulier l'utilisation massive de produits chimiques dans l'agriculture, la diminution des espaces herbeux naturels et la banalisation de la flore à la suite de l'usage de fertilisants.

À cela, il faut ajouter la dégradation de son habitat de nidification, destruction des haies, utilisation d'intrants comme pesticides en agriculture.



Photo : Tourterelle des bois, © P. Pearson

Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) - Espèce sur la liste rouge nationale en « vulnérable ».

C'est une espèce forestière pour la reproduction et une espèce des milieux ouverts pour l'alimentation.

La Tourterelle des bois a beaucoup décliné en Europe et en France (70 à 80 %). Et ce n'est toujours pas une espèce protégée !

Deux facteurs majeurs de régression sont identifiés. Tout d'abord la chasse des migrateurs sur leurs voies de passage et des hivernants en Afrique. À cela, il faut ajouter la dégradation de son habitat de nidification, destruction des haies, utilisation d'intrants comme pesticides en agriculture.



Le premier tableau de la page suivante présente l'ensemble des espèces inventoriés dans le cadre de l'IBC en précisent leurs statuts de protection et la zone de leur présence dans la commune.

Le deuxième tableau montre l'ensemble des espèces recensée en dehors du cadre de l'IBC et leur patrimonialité.



Tableau : Espèces d'oiseaux recensées dans le cadr

Espèces		Directive Oiseaux - Annexe I	Protection nationale	Liste rouge nationale / régionale
Nom français	Nom latin			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>			NT
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	X	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		X	LC
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>			LC / NT
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>			LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		X	LC
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>			LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		X	VU / LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>			LC
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	X	X	EN/CR
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>		X	LC / NT
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>		X	LC / NT
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		X	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X	LC
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		X	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		X	LC
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>			LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>			LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		X	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>			LC
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		X	LC / VU
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>		X	LC / VU
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X	LC
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		X	LC
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbicum</i>		X	LC
Hirondelle des rivages	<i>Riparia riparia</i>		X	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		X	NT / LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		X	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		X	VU / NT
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>			LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>			LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			LC
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>		X	NT / EN
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	X	LC
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>			LC/NT
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		X	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>			LC
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>			LC



				X	X	X	X
			X				
X							
				X			
	X		X	X		X	
						X	
		X					
		X	X			X	
X			X		X	X	

Tableau : Espèces d'oiseaux recensées en dehors du cadre de l'IBC (les espèces patrimoniales sont surlignées en bleu)

Nom français	Nom latin	Directive Oiseaux - Annexe I	Espèce Protégée Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		Oui	LC	LC	
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Oui	Oui	NT	EN	Oui
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		Oui	LC	VU	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		Oui	LC	LC	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		Oui	LC	LC	
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>			LC	NA	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oui	Oui	LC	LC	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		Oui	VU	VU	Oui
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		Oui	EN	VU	Oui
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>		Oui	LC	LC	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Oui	Oui	LC	NT	Oui
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>			LC		
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>		Oui	LC		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Oui	Oui	LC	EN	Oui
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Oui	Oui	LC	VU	Oui
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>		Oui	VU		
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>					
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>			LC	LC	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Oui	Oui	LC	LC	Oui
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		Oui	LC	LC	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>			LC	LC	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			LC	NE	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		Oui	LC	NT	Oui
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		Oui	NT	LC	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>			LC	LC	
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>		Oui	LC	VU	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Oui	LC	NT	
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Oui	Oui	NT		Oui
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>					
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>		Oui	LC	LC	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>			LC	NA	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>			LC		
Gros bec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		Oui	LC	LC	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Oui	Oui	CR		Oui
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	Oui	Oui	VU	EN	Oui
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Oui	Oui	EN	CR	Oui
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Oui	Oui	NT	VU	Oui



Nom français	Nom latin	Directive Oiseaux - Annexe I	Espèce Protégée Nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>		Oui	LC	CR	Oui
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		Oui	LC	LC	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		Oui	NT	LC	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		Oui	NT	LC	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Oui	Oui	VU	LC	Oui
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>		Oui	LC	LC	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>		Oui	LC	LC	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oui	Oui	LC	VU	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Oui	Oui	VU	CR	
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Oui	Oui	LC	NT	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>			LC	LC	
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>			LC	NA	
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Oui	Oui	EN	EN	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		Oui	VU	NT	Oui
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Oui	Oui	LC	LC	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Oui	Oui	LC	LC	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Oui	Oui	NT	LC	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>			LC	LC	Oui
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		Oui	NA		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Oui	LC	LC	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		Oui	LC	LC	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		Oui	VU	VU	Oui
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Oui		LC		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		Oui	NT	NT	Oui
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		Oui	LC	LC	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		Oui	LC	LC	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Oui	VU	LC	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		Oui	LC	LC	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>		Oui	NT	LC	
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>		Oui	LC		
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		Oui	LC	VU	Oui
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			LC	LC	
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		Oui	NT	NA	
Traquet tarier	<i>Saxicola rubetra</i>		Oui	VU	CR	Oui
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Oui	LC	LC	
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		Oui	VU	LC	



Directive Oiseaux : Taxon inscrit à la Directive "Oiseaux" (directive 92/43 CEE du 21 mai 1992) - Natura 2000

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des Oiseaux. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; NA : Non applicable.

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire

ZNIEFF : Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une ZNIEFF (Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2015).

Surlignée en bleu : Espèce patrimoniale

4. Les amphibiens et les reptiles

• Les Amphibiens

Les Amphibiens sont recensés lors d'un inventaire nocturne spécifique à ce taxon mais aussi lors des prospections pour les autres groupes faunistiques et floristiques. Enfin plusieurs données sont remontées à l'association via les actions de sensibilisation auprès des habitants.

Ainsi 5 nouvelles espèces sont recensées lors de l'IBC et 3 autres en dehors (données bibliographiques). Sur l'ensemble, 5 espèces sont patrimoniales (en gras dans le tableau ci-dessous).

Au total, il y a donc 8 espèces d'amphibiens observées sur la commune de Sassay. Il existe 24 espèces d'Amphibiens au niveau de la région Centre-Val de Loire. Il y a donc un tiers des espèces qui sont représentées à Sassay. Le tableau ci-dessous présente les espèces recensées sur la commune et en dehors de celle-ci. Le Triton palmé est observé pour la première fois en 2024. Cependant, sa découverte est faite dans le cadre d'Objectif Mares en dehors des sites d'étude sélectionnés avec le comité de pilotage. C'est pourquoi, il est inscrit dans la catégorie « hors IBC ».



Nom français	Nom	Directive Habitat Annexe II - Natura 2000	Directive Habitat Annexe IV - Natura 2000	Protection Nationale Article II	Protection Nationale Article III	Protection Nationale Article IV	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Espèces recensées dans le cadre de l'IBC									
Grenouille agile Complexe « Grenouille verte » Crapaud commun Crapaud calamite Rainette verte	<i>Rana dalmatina</i>		Oui	Oui			LC	LC	
	<i>Pelophylax sp.</i>						NT	LC	
	<i>Bufo bufo</i>						LC	LC	
	<i>Epidalea calamita</i>		Oui	Oui			LC	NT	Oui
	<i>Hyla arborea</i>		Oui	Oui			NT	LC	
Espèces recensées en dehors de l'IBC									
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Oui	Oui	Oui			NT	LC	Oui
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>		Oui	Oui			LC	NT	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>						LC	LC	

Directive Habitat : Taxon inscrit à la Directive "Faune-flore-Habitats" (directive 92/43 CEE du 21 mai 1992). Annexe II et IV
Protection Nationale : Taxon bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine Article II, III et IV

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des reptiles et amphibiens. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire

ZNIEFF : Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une ZNIEFF (Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2015).

En gras (et en vert pour ceux de l'IBC) : Espèce patrimoniale



Photo 1 : Crapaud calamite

Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée »

Le crapaud calamite affectionne les terrains sableux, les dunes à faible végétation, les sablières et les bords d'étangs ; il vit aussi dans l'eau peu profonde où il séjourne plusieurs jours de suite parmi les plantes aquatiques. Cette espèce est rare en Sologne





Photo : Grenouille agile

Grenouille agile (*Rana dalmatina*) - Espèce Natura 2000

Ses habitats terrestres favoris sont les milieux forestiers et bocagers. On peut également la retrouver dans les prairies ou les zones plus humides comme les mares forestières ou fossés.

Elle se nourrit de petits invertébrés, en particulier d'araignées, d'orthoptères, de chilopodes, de diptères ou de coléoptères. Ils consomment également des vers ou de petits gastéropodes.



Photo 2 : Rainette verte

Rainette verte (*Hyla arborea*) - Espèce protégée à l'échelle nationale via l'article II et espèce Natura 2000

La rainette verte est une petite grenouille verte avec une tache en forme de virgule au niveau de la cuisse. Ses doigts en forme de ventouses lui permettent de s'agripper facilement à la végétation. Elle affectionne les eaux calmes et bien ensoleillées avec une végétation aquatique luxuriante.

Sassay fait partie des 36 communes solognotes ayant du Crapaud calamite sur son territoire, ce qui est un fait important. L'IBC a permis d'actualiser les données de cette espèce et d'y relever 2 nouveaux sites (près du parking de l'école et chez un habitant route des Cailloux).

Le Crapaud calamite est un très bon indicateur de qualité du milieu. Il est très sensible à la qualité de l'eau, une eau polluée est signe d'absence totale de cette espèce. Il se situe dans les zones alluviales dynamiques (cours d'eau avec végétations clairsemées et lit minéral). Cependant, ces habitats se raréfiant, il se tourne donc vers des habitats anthropiques comme les carrières, sablières. Les champs agricoles offrent des reliefs variables avec des ornières remplies d'eau. Il n'est pas étonnant de le voir ici.

Le Crapaud calamite apprécie les milieux pionniers car peu de prédateurs vivent dans ces milieux. Il peut donc vivre dans les flaques d'eaux temporaires des ornières. Les haies ou les espaces boisés sont des couloirs (appelés corridors) qui lui permettent de se déplacer en toute sécurité. L'absence d'un point d'eau de faible profondeur et d'un espace bocager conduit cette espèce à perte. Protéger l'habitat permet de protéger l'espèce.

Le Crapaud calamite est une espèce dite « parapluie ». La présence d'une espèce exigeante en termes de qualité de milieu atteste également la présence d'autres espèces moins exigeantes. Protéger cette espèce permet de protéger par exemple des salamandres, des grenouilles vertes ou même des libellules.

• Les reptiles

Les Reptiles n'ont pas fait l'objet d'un inventaire spécifique mais ils ont été observés lors des prospections des autres groupes faunistiques et floristiques. Des habitants ont aussi partagé leurs observations, ce qui a permis d'enrichir la liste de l'inventaire.

Ainsi 3 nouvelles espèces sont recensées lors de l'IBC et 3 autres en dehors de l'IBC via notre base de données Obs'Sologne. Pour rappel, tous les reptiles sont protégés à l'échelle nationale mais 4 d'entre eux recensés dans le cadre de l'IBC sont patrimoniaux.

- Lézard vert occidental, *Lacerta bilineata* Daudin, 1802
- Lézard des murailles, *Podarcis muralis* (Laurenti, 1768)
- Orvet, *Anguis fragilis*

Les pages suivantes présentent toutes les espèces recensées sur la commune et quelques espèces patrimoniales.

Tableau : Espèces de Reptiles recensées dans le cadre de l'IBC

Nom français	Nom	Directive Habitat Annexe II - Natura 2000	Directive Habitat Annexe IV - Natura 2000	Protection Nationale Article II	Protection Nationale Article IV	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Espèces recensées dans le cadre de l'IBC								
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>		Oui	Oui		LC	LC	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		Oui	Oui		LC	LC	
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>					LC	LC	
Espèces recensées hors cadre de l'IBC								
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>			Oui		LC	LC	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>				Oui	LC	LC	
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimu s</i>		Oui	Oui		LC	NT	Oui

Directive Habitat : Taxon inscrit à la Directive "Faune-flore-Habitats" (directive 92/43 CEE du 21 mai 1992). Annexe II et IV

Protection Nationale : Taxon bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine Article II et IV

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des reptiles et amphibiens. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire

ZNIEFF : Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une ZNIEFF (Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2015).

En gras (et en vert pour ceux de l'IBC) : Espèce patrimoniale





Photo : Lézard vert occidental.

Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « préoccupation mineure»

Le lézard à deux raies ou lézard vert occidental est un reptile qui affectionne les milieux bien ensoleillés. Néanmoins, il a besoin d'un milieu dans lequel il peut se protéger des prédateurs (rapaces, belette, chat domestique...). Friches, bordure de haie ou lisières forestières répondent à ses besoins.

Ce reptile est insectivore, il consomme des criquets, des coléoptères, des vers et des araignées.



Photo : Lézard des murailles

Lézard des murailles - Espèce Natura 2000, Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en «préoccupation mineure»

Ce petit insectivore apprécie tout type de milieu et il n'est pas rare qu'il côtoie les milieux anthropiques (murs de pierres, chemins bien ensoleillés). Il a une préférence pour les substrats solides des milieux rocailloux et ensoleillés.



5. Les insectes

• Les Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)

Les Lépidoptères rhopalocères, dits papillons de jour, sont recensés lors d'inventaires spécifiques.

Ainsi, 21 nouvelles espèces sont recensées lors de l'IBC. Parmi celles-ci, deux sont patrimoniales :

- La Mélitée orangé (*Melitaea didyma*)
- Le Gazé (*Aporia crataegi*)

La première espèce était présente à l'étang et pinède tandis que le Gazé était inventorié aux Varennes.

En dehors de l'IBC, 7 espèces supplémentaires, dont 3 espèces patrimoniales sont recensées sur la commune de Sassay dans notre base de données :

- L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)
- L'Hespérie du brome (*Carterocephalus palaemon*)
- Le Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*)

Vous trouvez ci-dessous, une présentation de l'espèce patrimoniale de papillon inventoriée dans le cadre de l'IBC en 2024-2025 et les espèces patrimoniales en dehors de l'IBC.



Photo : Mélitée orangé, © C. Sharp

Mélitée orangé (*Melitaea didyma*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi menacée » et déterminante des ZNIEFF.

La Mélitée orangée fréquente les lieux herbus fleuris, prairie et bords de chemins. On la trouve plutôt dans des prairies maigres et sèches, bien exposées au soleil. Les adultes se nourrissent principalement du nectar des fleurs, la chenille se nourrit surtout de plantains.

Les atteintes portées aux prairies sont particulièrement responsables du déclin de ce papillon, conduisant à la destruction de l'habitat d'une part ou à l'enrichissement d'autre part.



Photo : Gazé, ©M. Apel

Gazé (*Aporia crataegi*) - Espèce déterminante de ZNIEFF.

Ce grand papillon blanc surligné de noir fréquente les milieux buissonneux riches en aubépines et prunelliers. C'est sur ces plantes qu'il pond principalement.



Photo : Ecaille chinée, © J.P. Grandmont

Ecaille chinée (*Euplaqia quadripunctaria*) - Espèce Natura 2000.

C'est un papillon des bois clairs et des broussailles, qui vole aussi bien le jour que la nuit.

L'espèce est univoltine (une seule génération par an), et les papillons volent de début juillet à septembre.

L'adulte se nourrit du nectar de fleurs présentes dans les friches sèches, telles que les chardons, centaurees ou l'origan.



Photo : Hespérie du brome, © K. Ziarnek

Hespérie du brome (*Carterocephalus palaemon*) - Espèce en liste rouge régionale en « quasi menacée » et déterminante des ZNIEFF.

L'Hespérie du brome réside dans les clairières et les bois clairs humides. Elle vole en une seule génération en mai - juin et hiverne au stade de chenille qui se nymphose en fin d'hivernation. Les plantes hôtes de sa chenille sont des graminées.

Elle subit des pressions anthropiques croissantes : le comblement des clairières naturelles, l'assèchement et l'enrésinement des moliniaies, qui lui sont très néfastes.



Photo : Sphinx de l'épilobe, © Lucarelli

Sphinx de l'épilobe (*Proserpinus proserpina*) - Espèce protégée en France, en liste rouge régionale en « quasi menacée » et déterminante des ZNIEFF.

Ce papillon nocturne est plutôt actif au crépuscule, quand il visite les fleurs à la façon d'un colibri. Il est plutôt méditerranéen, mais le réchauffement du climat peut le favoriser.

Les plantes hôtes de la chenille sont principalement des épilobes, des fuchsias et les lysimaques.

Localement il est mis en danger par des projets d'aménagement entraînant l'assèchement de zones humides.

Le tableau de la page suivante présente l'ensemble des espèces de papillons diurnes recensées sur la commune en 2024-2025 dans le cadre de l'IBC, leurs statuts de protection et les zones des observations.

Le tableau suivant montre toutes les 7 autres espèces recensées sur la commune en dehors des inventaires de l'IBC.



Tableau : Espèces de papillons diurnes recensées dans le cadre de l'IBC (les espèces patrimoniales sont surlignées en bleu)

Espèces		Liste rouge régionale	ZNIEFF	Zones						
Nom français	Nom latin			Zone 4 : Etang et pinède	Zone 2 : Ecole, forêt, parking	Zone 3 : Ancien cimetière	Zone 5 : Ancienne gare	Zone 6 : Lagunage	Zone 1 : Centre bourg	Zone 7 : Les Varennes
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>		X		X		X			
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>								X	
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>		X		X				X	
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>								X	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>								X	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			X		X				
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>								X	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>		X							
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>								X	
Goutte de sang	<i>Tyria jacobaeae</i>								X	
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>								X	
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>		X							
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	NT	X							
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>		X					X	X	
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>								X	
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>		X							
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>		X		X				X	
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			X					X	
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>								X	
Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i>								X	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>		X						X	

Protection Nationale : Taxon bénéficiant d'une protection nationale en France métropolitaine Article II et IV

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des lépidoptères. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire

ZNIEFF : Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une ZNIEFF (Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2015.

Surligné en bleu : Espèce patrimoniale

Tableau : Espèces de papillons diurnes recensées en dehors du cadre de l'IBC

Nom français	Nom latin	Directive Habitats Annexe II	Protection Nationale	ZNIEFF	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	X			LC	LC
Hespérie du brome	<i>Carterocephalus palaemon</i>			X	LC	NT
Moro-Sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>				LC	LC
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>				LC	LC
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>				LC	LC
Sphinx de l'épilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>		X	X	LC	NT
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>				LC	LC



- Les Odonates

Les Odonates, dits libellules, sont recensées lors d'inventaires spécifiques.

Ainsi 12 nouvelles espèces sont recensées lors de l'IBC. Parmi celles-ci, aucune n'est patrimoniale :

Les libellules sont présentes sur la zone 4 « Etang et pinède » pour 7 de ces espèces, les 5 autres espèces sont retrouvées au site du Lagunage ou aux Varennes.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des espèces de libellules recensées sur la commune en 2024 dans le cadre de l'IBC, leurs statuts de protection et les zones des observations.

Tableau : Espèces de libellules recensées dans le cadre de l'IBC

Espèces		Liste Rouge Nationale et Régionale	Zones		
Nom français	Nom latin		Zone 4 : Etang et pinède	Zone 6 : Lagunage	Zone 7 : Les Varennes
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	LC	X		
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	X	X	
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	LC			X
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC		X	
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	LC		X	
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	LC	X		
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	LC	X		
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	LC	X		
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC	X		
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	LC		X	
Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	X		
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	LC		X	

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des odonates. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire

Le tableau de la page suivante montre les 4 autres espèces recensées sur la commune en dehors des inventaires de l'IBC, dont une est patrimoniale.



Tableau : Espèces de libellules recensées en dehors du cadre de l'IBC

Nom français	Nom latin	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale
Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>	LC	LC
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>	NT	LC
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	LC	LC
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	LC	LC

Liste Rouge Nationale : Liste rouge nationale des odonates. LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique d'extinction ; DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

Liste Rouge Régionale : Liste rouge de la région Centre-Val de Loire



© J. David - Bretagne Vivante

Leste fiancé - J. David - Bretagne Vivante

Leste fiancé (*Lestes sponsa*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée »,

Ce Leste est de moins en moins répandu en France. Il affectionne, comme beaucoup de Lestidés, les eaux stagnantes peu profondes et bordées de végétaux héliophytes (appareil aérien hors de l'eau et racines dans l'eau), nécessaires au développement larvaire.



6. Les mammifères

Les Mammifères sont recensés à la fois lors d'inventaires spécifiques comme pour les Chiroptères et également lors des prospections des autres groupes faunistiques et floristiques. Enfin plusieurs données sont remontées à l'association via la sensibilisation du public.

Ainsi 13 espèces de mammifères sont recensées lors de l'IBC dont 12 nouvelles espèces (majoritairement des chiroptères). Parmi celles-ci, 4 sont patrimoniales :

- Barbastelle d'Europe, *Barbastella barbastellus*
- Murin de Daubenton, *Myotis daubentonii*
- Noctule commune, *Nyctalus noctula*,
- Pipistrelle pygmée, *Pipistrellus pygmaeus*,

De plus, 13 autres espèces sont également présentes sur la commune. Elles ont été recensées en dehors de l'IBC. Parmi celles-ci il y a le Grand Murin qui est une espèce patrimoniale. Toutefois au sein de ces 13 autres espèces, 6 n'ont pas été observées depuis 1991.

Les prospections des bâtiments communaux n'ont pas permis de recenser de colonie de chauves-souris au sein de ces derniers. Seulement des indices de présence tels que du guano (terme scientifique utilisé pour décrire les crottes des chauves-souris) étaient présents au sein de ces derniers.

Au total il y a donc 26 espèces de Mammifères présentes sur la commune de Sassay. 4 sont rares et menacées. Il existe 84 espèces de Mammifères au niveau de la région Centre-Val de Loire. La commune de Sassay accueille un peu moins d'un tiers (31%) des espèces régionales.

Les pages suivantes présentent les espèces patrimoniales recensées sur la commune at quelques autres espèces à enjeux.



Photo 14 : Barbastelle d'Europe, © J. Roulin

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) - Espèce Natura 2000, Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée », Espèce déterminante de ZNIEFF :

La *Barbastelle* a le régime alimentaire le plus spécialisé de toutes les chauves-souris d'Europe. Il est composé à plus de 90 % de petits papillons. Espèce solitaire, elle fréquente en été les régions boisées et les massifs forestiers assez ouverts qui lui fournissent son terrain de chasse.



Photo 3 : Murin de Daubenton, © Rauno Kalda_CC Tout usage

Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) - Espèce Natura 2000, Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « quasi-menacée », Espèce déterminante de ZNIEFF :

C'est une petite chauve-souris qui présente des oreilles relativement courtes. Les poils du front, descendant jusqu'à la tête, lui confèrent l'aspect d'un petit hérisson. Elle se trouve rarement éloignée de l'eau et elle aime particulièrement glaner les insectes au-dessus des eaux calmes.



Photo : Noctule commune,
© Ludovic Jouve

Noctule commune (*Nyctalus noctula*) - Espèce Natura 2000, Espèce déterminante de ZNIEFF :

C'est une chauve-souris arboricole pouvant se rencontrer en forêt et dans les vieux arbres des villes. La Noctule commune se nourrit principalement d'insectes volants de taille petite à moyenne qu'elle peut chasser au-dessus de l'eau jusqu'à plusieurs centaines de mètres d'altitude.



Photo : Pipistrelle pygmée ©
Kevin Gruau

Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « non évaluée », Espèce protégée et Natura 2000 :

La *Pipistrelle* pygmée est la plus petite chauve-souris d'Europe. Elle fréquente les zones humides, étendues d'eau, forêts de feuillus, clairières et lisières

C'est une migratrice partielle menacée par la destruction des haies, l'arasement de la végétation près des zones humides, les éoliennes et qui est souvent piégées dans les tubages de cheminées (couvertes la plupart du temps).



Photo : Renard roux © Fabrice
Cahez

Renard roux (*Vulpes vulpes*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « préoccupation mineure » :

Bien qu'ayant un attrait pour les zones boisées entrecoupées de prairies et de champs. Ce dernier s'adapte particulièrement bien à tous les milieux.

Le Renard roux constitue un allier majeur des agriculteurs. Il peut capturer par an jusqu'à 6000 petits rongeurs qui peuvent détruire les cultures. Leur rôle de charognard participe à limiter les risques épidémiques en éliminant les animaux malades et les cadavres.



Photo : Fouine © J. Coatmeur

Fouine (*Martes foina*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « préoccupation mineure » :

On la retrouve le plus souvent à proximité des habitations et même à l'intérieur des villes. On peut la rencontrer à la lisière des forêts même si elle est beaucoup moins attachée au milieu forestier que la Martre des pins.

Du fait de son alimentation, la Fouine est un auxiliaire naturel des cultures. Puisqu'elle permet de réguler les populations de rongeurs comme les souris, campagnols et mulots. Elle peut aussi permettre de contrôler les populations de pigeons dans les églises et autres bâtiments.



Photo : Blaireau d'Europe © Fabrice Cahez

Blaireau d'Europe (*Meles meles*) - Espèce sur la liste rouge en région Centre-Val de Loire en « préoccupation mineure » :

Le Blaireau affectionne les milieux boisés et vallonnés entrecoupés par des prairies ou des champs. Même s'il est largement traité comme tel, il n'est pas officiellement classé comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD)

Par son alimentation, le Blaireau permet de réguler les rongeurs et invertébrés comme les larves de hannetons pouvant causer des dégâts aux cultures. Pour trouver de la nourriture, le Blaireau retourne de la terre et permet donc l'aération des sols permettant à l'oxygène, l'eau et les éléments nutritifs d'atteindre les racines des plantes

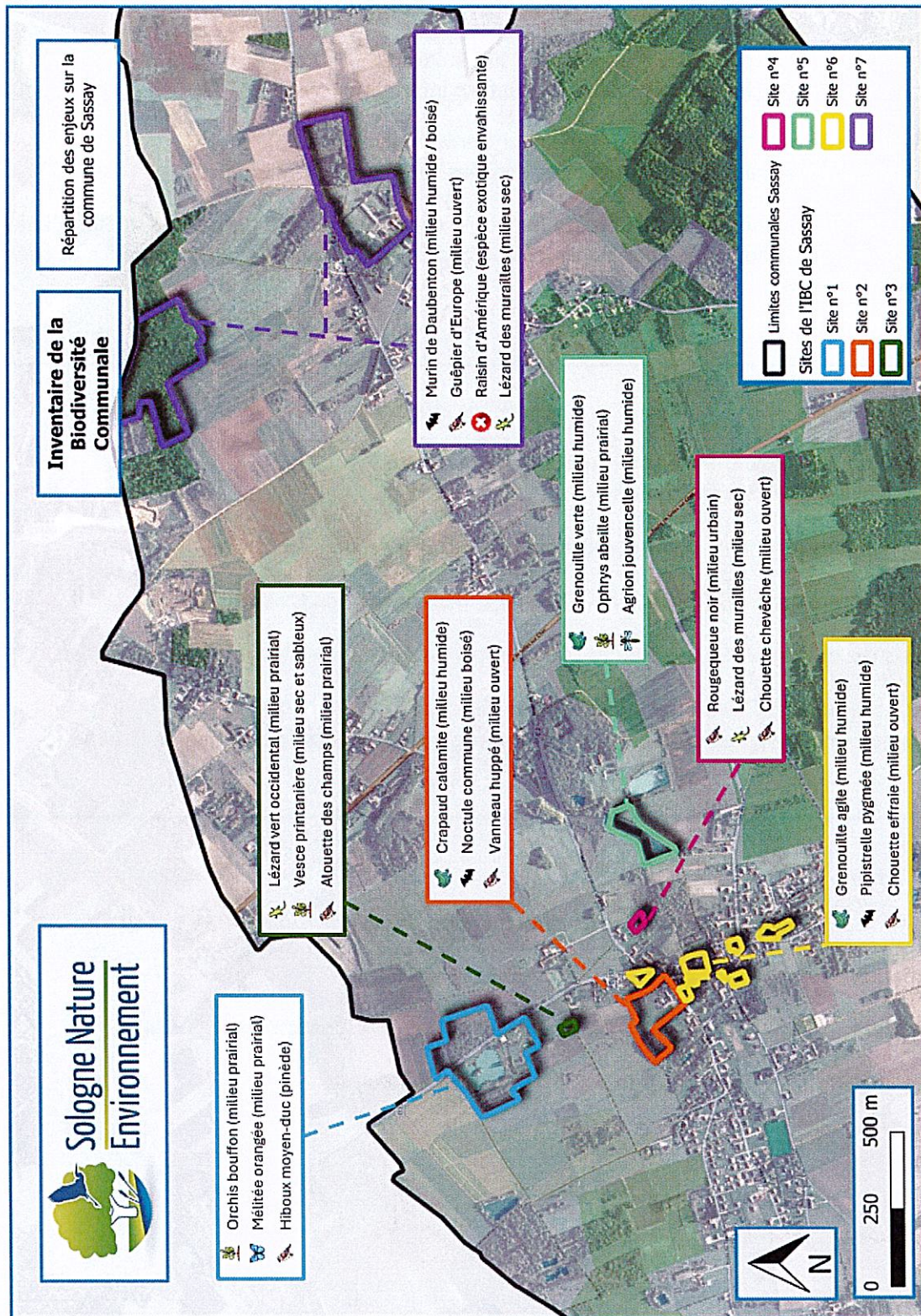


IV. Enjeux écologiques et préconisations par secteurs étudiés

Des préconisations générales pour favoriser la biodiversité au sein de la commune sont présentées dans la partie V du présent document.

Les éléments suivants présentent les enjeux écologiques par secteurs étudiés ainsi que les préconisations de gestion pour ces derniers.





Carte 1 : Répartition des espèces caractéristiques sur les milieux à enjeux de la commune de Sassay

Les habitats naturels sont classés sous la typologie d'Eunis (ex : C1.2) mais concrètement qu'est ce que EUNIS ?

Qu'est-ce que EUNIS ?

EUNIS, c'est le système européen d'information sur la nature.
Son nom complet vient de l'anglais : European Nature Information System.

C'est un outil créé par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).
Il sert à rassembler, organiser et partager des données sur la nature en Europe.

EUNIS est une encyclopédie numérique de la nature européenne. Elle permet de mieux d'analyser les espèces, les liens entre les habitats et les zones protégées pour mieux comprendre et préserver notre environnement

A quoi ça sert ?

EUNIS permet de mieux connaître et protéger la biodiversité.

On y trouve des informations très précises sur :

- Les **espèces** (animaux, plantes, champignons, etc.) présentes en Europe,
- Les **habitats naturels** (forêts, zones humides, montagnes, fonds marins...),
- Les **sites protégés** (comme Natura 2000, les parcs nationaux ou les réserves naturelles)
- Les scientifiques s'en servent pour leurs recherches,
- Les gestionnaires d'espaces naturels l'utilisent pour planifier la protection de la nature,

Quelques exemples de classification de manière simplifiée ?

A : Habitats marins

I : Habitats agricoles

B : Habitats côtiers

J : Zones bâties, sites industriels

C : Eaux de surfaces

X : Complexe d'habitats

D : Tourbières

E : Prairies

F : Landes, fourrés

G : Boisements, forêts

H : Habitats sans végétations

